

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commune de MONTECH

Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne

PETR de Garonne Quercy Gascogne

Contrat Cadre

2019 - 2021



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de Tarn et Garonne, représenté par M. Christian ASTRUC son Président

La Commune de Montech, représentée par M.Jacques MOIGNARD, Maire

La Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, représentée par Mme Marie-Claude Nègre, sa Présidente

Le PETR de Garonne Quercy Gascogne, représenté par Jean-Michel BAYLET, son Président,

Le conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn-et-Garonne, représenté par Mme Colette JALAISE, sa Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la / les Commune-s de XXXXX,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 - 2021,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial de XXXXXX (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2018 - 2021.

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de/du XXXXX en date du XXXX,

Vu la / les délibération-s de la / des Commune-s de XXXXXX,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de XXXX / d'Agglomération de XXXXXXXX en date du XXXXX,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,

- enfin, vers les communes « Pôles de services » de m remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de Tarn-et-Garonne, la Commune de Montech, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, le PETR Garonne Quercy Gascogne et le CAUE 82.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et d'attractivité de la Commune de Montech vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie
- qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales
- patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : Contexte et enjeux

Cinquième ville du département de Tarn et Garonne, Montech est la commune la plus étendue et la plus peuplée de la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne (CCGSTG). Sa démographie exponentielle, bien qu'elle se soit atténuée ces dernières années, implique une mise à niveau des équipements destinés aux administrés, qui n'a pas été correctement anticipée.

1 - Situation géographique

La ville de Montech est située au sud-ouest de Montauban (15 km) mais fait partie de l'aire métropolitaine de Toulouse (48km). Elle est limitrophe de 7 communes Tarn-et-Garonnaises : Montbartier, Finhan, Bressols, Bourret, Escatalens, Lacourt St Pierre et Mas Grenier et couvre une superficie de 50,1 km². La commune est bordée par la forêt domaniale d'Agre à l'Est et par la Garonne à l'Ouest.

Montech est desservie par de nombreux axes régionaux traversants :

axes routiers :

- du nord au sud par la RD 813 Agen (60 km) – Castelsarrasin (14 km) – Montech – Toulouse (48 km).
- d'ouest en est par la RD 928 Auch (76 km) – Beaumont de Lomagne (23 km) – Montech – Montauban(14 km), seule route desservant la Lomagne et le Gers celle ci est donc fortement empruntée par les poids lourds.

axes ferroviaires :

Toulouse – Montbartier – Montauban puis Paris via Limoges ou via Bordeaux. La voie ferrée, bien que traversant la forêt d'Agre à Montech n'observe pas d'arrêt, la commune étant située à égale distance de la gare de Montbartier et de celle de Montauban.

axe fluvial :

Montech est située au croisement du canal latéral à la Garonne qui relie Bordeaux à Toulouse et du canal de Montauban (reliant Montech à Montauban). Si le transport de frêt par les péniches a disparu, ces axes sont toutefois empruntés par de nombreux plaisanciers notamment en période estivale.

2 - Démographie

Montech compte 6 443 habitants au dernier recensement consolidé au 1^{er} janvier 2019. Une très forte évolution démographique de type « démographie soudaine » a été constatée sur les 30 dernières années avec un doublement de la population faisant passer Montech de la 10^{ème} commune du département en 1968 à la 5^{ème} aujourd'hui. La densité de Montech est ainsi passée de 62 hab/km² en 1990 à 125,3 hab/km² en 2017. Cette croissance exponentielle, à ce jour ralentie de par la volonté municipale, doit entraîner de nombreuses modifications sur l'aménagement du bourg afin de permettre un accueil respectueux des nouveaux habitants en assurant l'offre de service exigée tout en préservant l'esprit de cette petite commune rurale.

3 - Mobilité

Les petites villes périurbaines se sont beaucoup développées autour des axes de communication principaux. Très résidentielles, elles sont aussi très « passantes » et Montech ne fait pas exception à cette problématique.

Le centre ancien a ainsi été délaissé par les habitants de la commune ou la population de passage ne circule plus que sur les axes principaux. Les commerces de proximité se sont alors développés le long de cette départementale. Peu mis en valeur, ils attirent principalement les ménages qui réalisent des déplacements journaliers et qui circulent par l'axe Auch-Montauban. La ville dispose de nombreux stationnements et parkings le long de la voirie, mais elle n'a pas de places attractives et de zone commerçante réservées aux piétons.

Les communications avec les autres villes reposent principalement sur l'utilisation de moyens de transport individuel.

En effet on peut noter :

- L'absence de transports en commun entre les communes limitrophes.
- Une unique ligne de transport en commun routier régional (RRR933) : Montauban — Auch qui dessert Montech 2 fois par jour avec 1 seul point d'arrêt.
- À 6 km la gare ferroviaire, pôle d'échanges multimodal de Montbartier, propriété de la communauté de communes, est essentiellement accessible aux véhicules individuels.
- Les différents pôles d'activités sont accessibles par la route et par cheminements doux pour certains.
- Les transports en commun routiers sont organisés pour les collégiens et les lycéens.
- L'accès à Montech est également possible par la « vélo voie verte » depuis Montauban, Agen et Toulouse.
- Le réseau d'auto-stop sécurisé «Rezo Pouce» vient s'ajouter à l'offre de transport.
- Les moyens de transport en commun au sein de la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne restent à créer ainsi que le maillage de cheminements doux.
- La circulation sur le pont du canal de Garonne a été fluidifiée provisoirement par une régulation des feux tricolores de signalisation aux heures de fortes fréquentations.
- Une étude concernant le schéma directeur de signalisation est en cours de finalisation.
- Un parking supplémentaire de 34 places a été ouvert aux véhicules fin de l'année 2018, sur le boulevard Pasteur jouxtant le centre ancien et venant s'ajouter aux 250 places intérieures de ce dernier.
- L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) déposé en 2016 est en phase d'exécution et prévoit des investissements importants à hauteur de 329 000 € échelonnés sur 5 ans .
- Le Plan d'Accessibilité de la Ville (PAV) est en cours de diagnostic par les élus du groupe handicap de l'équipe municipale.

* *Le cas de la ligne LGV Bordeaux-Toulouse pour expliquer une déviation routière du centre de Montech*

Cette traversée difficile du centre bourg de Montech s'inscrit dans une démarche généralisée de création d'une déviation du centre ville. En effet, le territoire communal étant traversé par l'Autoroute A62, reliant Toulouse à Bordeaux, il est envisagé de créer une sortie d'autoroute desservant Montech. Ce projet est lui-même lié au projet de construction d'une ligne à grande vitesse reliant au réseau national à grande vitesse Toulouse à Bordeaux afin de permettre un trajet Toulouse-Paris en trois heures de temps. Le tracé de cette liaison performante rapprochant l'Atlantique à la Méditerranée, a été officialisé en 2016, et desservira notamment une gare spécialement créée pour assurer la liaison entre les TER et la LGV. L'implantation de cette gare est prévue à proximité de Bressols, justifiant la création d'une sortie autoroutière dite « de Montech » à hauteur de l'aire de repos de la forêt d'Agre. Dans cette hypothèse, une déviation du centre bourg pourrait voir le jour en permettant à la RD928 de rejoindre la RD113 en contournant la commune par l'Est.

4 - Habitat

Définie comme une ville périurbaine, Montech se caractérise par un espace principalement résidentiel où prédominent l'habitat pavillonnaire et les formes d'urbanisation nouvelle.

L'accroissement important de la population entraîne un rythme soutenu de production de logements, entre 80 et 100 par an depuis les années 2000.

Ce sont essentiellement des logements individuels de type villa pour près de 86 %, construits pour un grand nombre en lotissements et 14 % d'immeubles collectifs répartis principalement en centre-ville et dans les faubourgs. En 2012, on dénombrait 122 logements sociaux, dont 110 logements HLM qui ne représentaient que 6 % des besoins. Toutefois depuis plusieurs années des bailleurs sociaux ont investi dans des lotissements de qualité portant le pourcentage de logements sociaux à 10 %. La volonté de la municipalité est d'étoffer cette offre puisque le PLU prévoit pour chaque opération un minimum de 20 % de logements sociaux. Ce choix permet une meilleure mixité sociale et également un renouvellement des jeunes ménages en location, souvent avec enfants.

On observe tout de même un déficit du nombre de logements locatifs notamment en matière de petits logements (moins de 55 m²) alors que les foyers de 1 à 2 personnes représentent 54 % des ménages.

Il convient de noter un doublement du nombre de logements vacants en 15 ans : 475 au 1er janvier 2014 dont 175 sont vacants depuis plus d'un an et 97 depuis plus de 5 ans. Le centre bourg, avec 72 logements vacants représente près de 15 % de cette vacance concentrée essentiellement sur les appartements (58).

Outre la vacance, se pose également des questions de salubrité des logements existants.

Une politique de densification est conduite depuis 2008 pour combler les espaces constructibles vides notamment vers le centre urbain. En 2013, 270 ha de terres constructibles ont été rendus à l'agriculture par la ville de Montech réduisant les surfaces constructibles éloignées du centre-ville.

Cette politique a un effet considérable à l'échelle de la commune puisqu'elle a permis la création de plus de 1100 logements en urbanisant près de 110 ha de surfaces nouvelles pour la période de 1999 à 2012.

À noter que le centre bourg offre un cadre de vie particulièrement intéressant par son bâti ancien créé autour de 1130 ainsi que par la potentialité qu'il présente et qu'il convient donc de valoriser.

* *La construction d'un collège et d'un lycée pour répondre à une demande croissante*

Afin de répondre à cette expansion démographique, et de proposer aux familles l'accueil des enfants de la crèche à l'enseignement supérieur, le collège Vercingétorix a ouvert ses portes à la rentrée de septembre 2007. Ce collège accueille aujourd'hui 22 sections pour un total de 634 enfants (il a été configuré au départ pour accueillir 400 élèves). C'est donc naturellement que la commune a candidaté pour accueillir sur son territoire un lycée. La région Occitanie a répondu favorablement à cette proposition. C'est ainsi que le lycée « Olympe de Gouges » a ouvert ses portes en septembre 2018 avec les classes de seconde. A la rentrée 2019, ce sont 620 élèves répartis en 19 classes qui

le fréquentent. À la rentrée 2020 c'est un contingent de 1000 à 1200 élèves qui est attendu à l'arrivée des terminales et des BTS.

Grâce aux différentes infrastructures dont dispose la commune, il est aujourd'hui possible aux montéchois d'inscrire leur enfant de la crèche jusqu'au baccalauréat dans leur ville. Néanmoins, cette hausse de population et notamment des scolaires a diverses conséquences.

En plus du trafic routier accru (notamment les bus de ramassage scolaire), les équipements correspondant à cette nouvelle catégorie d'âge doivent être revus et adaptés notamment dans le domaine sportif. En effet le gymnase construit à proximité du collège (10 ans après l'ouverture de celui-ci), en partenariat entre la commune et le conseil départemental (est déjà pleinement occupé, pendant le temps scolaire. Il est donc quasi inaccessible aux élèves du lycée Olympe de Gouges. Il existe bien un gymnase municipal, le gymnase Launet, situé en centre ville à proximité des terrains de rugby et utilisable par les élèves. Toutefois l'accès à ce gymnase nécessite la mise en place de transport. En effet les élèves se rendent au gymnase en bus voire en vélo, très rarement à pied vu la distance entre ces différents sites.

La commune a donc décidé de prendre ce problème à bras le corps.

Dans un premier temps, une salle multi-activité, accueillant une salle de musculation, un dojo (qui pourrait être à vocation départementale) et salle pour la gymnastique, sera créée. La région Occitanie a donné son accord pour participer de façon conséquente à cette construction. Cette salle multi-activité répondra au programme d'Education Physique et Sportive des lycées. Elle pourra également être utilisée par les collégiens pour les cours de sport (sans ballon), ce qui, par un effet ricochet, libérera des créneaux horaires dans le gymnase pour les lycéens. Cette solution à très court terme (début des travaux prévus en 2020) sera complétée par l'édification d'un 2^{ème} gymnase et d'une piste d'athlétisme dans le quartier « Lacoste », quartier jouxtant la cité scolaire.

5 - Activité économique

Longtemps tournée vers l'agriculture, Montech a su offrir en complément des capacités d'accueil à des entreprises de l'économie résidentielle, notamment avec la zone d'activité de la Mouscane. À cette dernière, sont venues s'ajouter la zone logistique et artisanale de la Vitarelle et la zone bio énergie de la société DRIMM (site d'enfouissement et de traitement de déchets ménagers et industriels).

Les activités commerciales, artisanales et de services se localisent ainsi :

- la zone bio énergie de la société DRIMM au nord,
- la zone logistique et artisanale de la Vitarelle à l'ouest,
- la zone artisanale et commerciale (petites, moyennes et grandes surfaces) de la Mouscane à l'est,
- une zone de petites surfaces commerciales au centre bourg sur l'axe Auch-Montauban,
- un vaste secteur agricole au nord, à l'ouest et au sud de la ville,
- l'activité touristique est concentrée principalement le long du canal, au centre historique de la ville, sur le site de l'ancienne papeterie et à proximité de la pente d'eau,
- les services sont pour l'essentiel dispersés en centre-ville et dans le faubourg,

La gendarmerie a transféré ses bureaux, non loin du centre-ville, dans des locaux récemment construits.

L'EPHAD, qui abrite 180 résidents, fait face au centre ancien et à la place de la poste.

Le centre médico-social (CMS), la crèche et la maison des assistantes maternelles sont situés de même, proches du centre bourg. Le SMAD, Service de Maintien A Domicile, est situé au rez de chaussée de la mairie au centre-ville.

Celui-ci et les faubourgs accueillent plusieurs centres médicaux ainsi que l'école de musique, la maison des associations, les sapeurs-pompiers, le Trésor Public.

Un marché de plein vent se tient le mardi sur la place du marché et les producteurs le dimanche matin.

Il est à noter le fort développement de la zone dite de la Mouscane (à proximité du quartier Lacoste et de la cité scolaire). Cette zone accueille 3 supermarchés, diverses cellules commerciales, une maison médicale regroupant plusieurs praticiens (médecins, infirmières, kinésithérapeutes, podologues...). L'ouverture d'un fast food est programmée d'ici à la fin de l'année 2019. La problématique de cette zone est qu'elle est située à 1 km du centre bourg et qu'il convient de mettre en place divers moyen de déplacement (cheminements doux, sécurisés, navette...) afin de faciliter son accès aux personnes âgées ou sans véhicule.

Nous assistons donc comme dans de nombreuses communes à une tendance de désertification du centre-ville due en partie à l'aspiration des activités commerciales et de services par la zone artisanale et commerciale de la Mouscane où il est aisé de stationner son véhicule.

La création de la ZAC Grand Sud Logistique, située essentiellement sur la commune de Montbartier, à moins de 10 km de Montech, est un important bassin d'emplois. La Route Départementale 50 voit ainsi son trafic augmenter sensiblement puisqu'elle est un lien entre la RD 813 et la ZAC (augmentation du nombre de camion et de véhicule de salariés de la ZAC qui offrira d'ici 2 ans 3000 emplois).

De par ce contexte géographique et économique, il est facilement compréhensible que seuls 30 % des résidents de la commune travaillent sur le territoire de Montech. Situé à proximité de Montauban et Toulouse, le phénomène de migration pendulaire et de ville dortoir et donc relativement présent sur ce territoire puisque 43 % des montéchois se rendent ainsi quotidiennement dans ces 2 grands pôles d'emploi pour y travailler.

6 - Tourisme

Montech bénéficie d'atouts touristiques indéniables avec une offre axée le long du canal avec l'avant-port, le port, l'ancienne papeterie, la pisciculture avec ses 27 plans d'eau, le lac de pêche, la « vélo voie verte », la forêt domaniale d'Agre et la pente d'eau.

L'hébergement est assuré en outre par le camping municipal et ses 154 emplacements, classé 3* et mettant à disposition des vacanciers emplacements simples, mobil-home et bungalow-toilés. Néanmoins, le camping doit encore faire l'objet d'aménagement afin de permettre l'accessibilité aux personnes en situation de handicap afin d'obtenir le label « Tourisme - Handicap ».

Un petit nombre de gîtes et chambre d'hôtes permet également l'accueil de touristes. Aucun Hôtel n'est présent sur la commune. On notera en revanche plusieurs restaurants dont celui situé à proximité du port du chef Christophe Marque (disciple de Christian Constant) dont la réputation attire de nombreux convives.

La modernisation du port de Montech, actuellement géré par la commune suite à une délégation des services publics accordé par VNF, permet également un meilleur accueil des touristes ainsi que des bateliers, qu'ils soient de passage en saison estivale ou qu'ils décident de stationner au port pour l'hivernage.

- *La pente d'eau : un patrimoine en plein renouveau*

La rénovation la « pente d'eau » est lancée. Cet ouvrage d'art unique, propriété de VNF, constitue un atout majeur dans l'intérêt touristique de nombreux visiteurs bien au-delà du bassin de vie montéchois. La commune de Montech, le Département du Tarn-et-Garonne, Voies Navigables de France, la communauté des communes Grand Sud Tarn-et-Garonne et la région Occitanie sont partenaires dans une vaste opération de revalorisation du site.

Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a inscrit la valorisation de la pente d'eau dans son schéma départemental de développement touristique. Celui-ci a vocation à répondre aux enjeux majeurs du développement touristique du département : l'accessibilité du site, la thématique de l'eau, l'itinérance douce, l'imaginaire Sud-Ouest, le patrimoine fluvial et le potentiel du site font que cette opération est labellisée comme étant un point d'étape de la « vélo voie verte », du « canal des deux

mers à vélo » et vélo route, et comme un site privilégié en matière de collectivité intervenante est responsable de la mise en application d'une

VNF pour sa part est en charge de la dépollution et du déplacement de la machine ainsi que de l'aménagement du canal en béton de la pente d'eau. Le Conseil départemental aménagera le parc de la machine et la halte vélo qui sera située dans une maison éclusière. La communauté de commune se rend propriétaire d'une péniche qui jouxtera la machine tout en proposant une exposition didactique à l'intérieur ; elle assure également une partie de l'aménagement de la « papeterie » en office de tourisme intercommunal. La commune de Montech est chargée de l'aménagement du point d'entrée du site par la mise à disposition d'un parking, d'un amphithéâtre de plein air et d'une déambulation partant de l'Office de Tourisme jusqu'au site de la machine.

C'est grâce aux financements croisés que ce projet ambitieux voit le jour. À ce stade les marchés sont lancés, la péniche sera sur site en Janvier. Les travaux de rénovation du bâti de la papeterie en Office de Tourisme intercommunal ainsi que le jalonnement du parcours jusqu'à la machine débutent début 2020.

7 - Activités culturelles, sportives et de loisirs

Un comité des fêtes très actif et un tissu associatif dense, composé de 94 associations sportives, culturelles, artistiques, de loisirs et sociales, mettent à disposition des adhérents de très nombreuses activités.

On estime que 6 500 personnes adhèrent aux associations locales dont 58 % sont montéchois(es). 90 % des adhérents non montéchois viennent des communes limitrophes.

Un city-park et un skate-park sont à disposition et ont respectivement fait l'objet de travaux et de rénovation, pour certains réalisés par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Le CMJ organise chaque année un « festival du film en plein air » ainsi que de nombreuses actions de sensibilisation et des expositions.

La Médiathèque-Ludothèque-Cyber café est présente dans les locaux de l'ancienne papeterie, rénovée dans le respect du bâti ancien. Cette rénovation remarquable est la seule du département à avoir obtenu le label « haute qualité environnementale » de la région Occitanie. Passée sous la responsabilité de la Communauté de communes sa fréquentation ne cesse de progresser.

Une salle d'exposition et un point d'information jeunesse viennent compléter l'offre de cette médiathèque construite en 2016.

Deux salles des fêtes sont ouvertes aux associations et aux particuliers pour l'organisation de manifestations et c'est ainsi que chaque fin de semaine de nombreux spectacles, vide grenier, concert, théâtre, loto ... sont proposés aux Montéchois.

Pour étoffer les salles destinées aux associations sportives, la commune a fait l'acquisition d'un supermarché désaffecté en centre bourg pour réaliser des espaces associatifs mutualisés, abritant aujourd'hui 2 clubs house et 2 salles de gymnastique. Il reste toutefois de nombreuses possibilités pour offrir de nouveaux espaces au monde associatif que ce soit dans le site de la papeterie, au sein du Centre Medico Social actuellement occupé par les services du Conseil Départemental et prochainement disponible ...

8 - Actions pour la transition écologique et énergétique

Un partenariat a été établi en 2013 avec le Syndicat Départemental d'Energie par une convention d'établissement d'un bilan global et de diagnostics énergétiques des 19 bâtiments communaux ainsi que de l'éclairage public. Les 2/3 des préconisations (80 sur 115) ont été traitées pour l'essentiel par les services techniques municipaux. Les modifications et améliorations les plus complexes et les plus onéreuses restent à réaliser. (Remplacement de chaudières, isolations par l'extérieur de bâtiments...)

Des changements des pratiques communales ont été opérés : l'action « zéro phyto. » mise en place avec l'aide d'un cabinet d'études et de l'Agence de l'Eau, action de désherbage manuel en centre bourg, tonte différenciée et fauchage tardif ...

De nombreux systèmes de production d'énergie renouvelable ont été installés sur les infrastructures de la ville. En premier lieu, des panneaux photovoltaïques ont été posés en couverture de l'école Larramet (production de 20 000 kWh). Le toit de la papeterie faisant l'objet d'une restauration sera également équipé d'une centrale photovoltaïque d'une capacité de production de 300 000 kWh. Ce projet, porté par la coopérative « Enercoop », est basé sur une participation citoyenne des habitants de la commune et communes alentours afin de permettre au plus grand nombre de participer à la production d'une électricité verte à proximité du lieu d'habitation. La médiathèque quant à elle, est équipée d'un système de chauffage alimenté par l'eau du canal du midi. Un concentrateur cylindro parabolique mis en place en 2015, tient lui aussi le rôle de chauffage grâce à l'énergie solaire.

Un programme de remplacement des sources d'éclairages publics au sodium ou iodure par des sources à LED a été engagé à un rythme de 160 à 200 points lumineux par an.

Le conseil municipal des jeunes a créé en partenariat avec l'Office National des Forêts », un parcours botanique en forêt d'Agre afin de sensibiliser les promeneurs aux différentes essences remarquables présentes sur ce site.

Des jardins familiaux s'ajoutent à la liste des actions menées dans le cadre de la transition écologiques. Ces 8 parcelles individuelles de 80 m², détenues par la mairie, font l'objet de contrat afin de permettre leur utilisation par des résidents du village. À raison de 15 €/an, l'utilisation de ces jardins mis en place depuis 2013 est ainsi possible et permet la mise en place de potager pour des familles sans terrain.

Diagnostic et identification des enjeux

ATOUPS	FAIBLESSES
Bourg centre drainant un important bassin de vie	Accessibilité à la ville uniquement par véhicule personnel. Mauvaise desserte des transports en commun
Proximité des agglomérations Toulousaine et Montalbanaise, porte d'entrée de la Lomagne	Trafic important traversant le centre bourg. Aucune déviation existante
Afflux important de nouvelles populations	Renforcement nécessaire d'infrastructures adaptées
Construction d'un collège et lycée	Équipements sportifs scolaires encore insuffisants
Activité touristique en augmentation (vélo voie verte, tourisme fluvial, camping municipal 3*)	Aménagement encore partiel du camping en terme d'accueil de personnes en situation de handicap. Pas d'hôtel
Plusieurs programme de construction portés par des bailleurs sociaux (Installation de ménage avec enfants)	
Secteur associatif dynamique et très développé	Manque de salles pour répondre aux demandes des associations (Salle pérenne pour les cours mais aussi salle pour des manifestations exceptionnelles. Aucune salle ne disposant de cuisine)
Petite ville à la campagne : forêt d'Agre, canal de Montech et latéral, bord de Garonne ...	
Patrimoine architectural : Eglise classée de la Visitation, maison à colombages en centre bourg, site de la papeterie	La commune n'a pas de prise sur les habitations remarquables du centre ville souvent vides mais appartenant à des particuliers.
Deux marchés hebdomadaires plein vent le mardi et des producteurs le dimanche	
Appartenance à la communauté de commune Grand Sud Tarn-et-Garonne	Difficulté de fédérer rapidement 24 communes aux intérêts parfois divergents

Opportunités	Menaces
Création d'un nouveau quartier dit Lacoste à proximité du collège et lycée (terrain communal)	Accès à la RD difficile si la commune ne se rend pas maître de foncier pour éviter une voirie sans issue
Nombreuses installations commerciales sur la zone d'activité de la Mouscane	Risque de désertification des commerces en centre bourg et entrées de ville peu attractives
Rénovation du site industriel de la papeterie	Urgence des travaux sous peine d'abandon du projet
Création d'un « pôle sportif » quartier Lacoste avec accueil de compétition de Judo, création possible d'un club d'athlétisme...	Problème de circulation si projet non correctement évalué
Nombreuses habitations et commerces vacants au centre historique	Les logements peuvent à terme menacer de tomber en ruine et ainsi déclencher la procédure « d'habitats en péril ».

En résumé, les principaux enjeux pour la commune de Montech sont :

- Offrir les services nécessaires aux nouvelles populations et au secteur sportif et associatif
- Planifier le développement du quartier Lacoste et développer sa connexion au centre ville ainsi que pour tous les autres quartiers de la commune
- Préserver et redynamiser le centre du bourg (commerce et habitation)
- Fluidifier les déplacements, faciliter l'accès aux équipements et services, diversifier les modes de transport inter et intra urbains
 - Préserver le cadre de vie entre Garonne et Canal
 - Diversifier l'offre économique et faire du tourisme un levier du développement de la commune

Enjeux	Moyen Terme	Long Terme
Offrir les services nécessaires aux nouvelles populations et au secteur sportif et associatif	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à niveau les équipements sportifs pour les collégiens et les lycéens, et plus largement le monde associatif - Adapter aux besoins les réseaux d'eau et d'assainissement notamment par la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable - Proposer de nouveaux services aux publics - Réhabiliter les bâtiments communaux (projet papeterie) 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des équipements culturels et sportifs adaptés aux besoins futurs
Préservation et re dynamisation du centre du village (commerce et habitation)	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter à la remise sur le marché de l'habitat vacant et indigne - Aménager les espaces publics et de rencontre 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le commerce au centre bourg

Planification du développement du quartier Lacoste	- Implanter les équipements sportifs « de première nécessité »	-
Fluidifier les déplacements, faciliter l'accès aux équipements et services, diversifier les modes de transport inter et intra urbains	- Réaliser les aménagements nécessaires au développement des mobilités actives	- proposer de nouveaux modes de déplacements
Préserver le cadre de vie entre Garonne et Canal en réhabilitant le site de la pente d'eau et de la papeterie	- aménagement d'espaces publics (parcs et jardins) - port	
Diversifier l'offre économique et faire du tourisme un levier du développement de la commune	- Aménager le site de la pente d'eau comme porte d'entrée touristique du territoire intercommunal - Proposer des locaux adaptés à l'accueil d'entreprises ou d'activités	- développer l'offre d'accueil au sein du camping municipal - proposer ou inciter à l'implantation de nouveau mode d'hébergement touristique

Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation

Ville la plus importante démographiquement et en terme de pôle de service et de transit de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, la commune de Montech est à l'intersection des aires urbaines de Montauban et de Toulouse. Comme la plupart des villes situées sur cette zone d'influence, Montech doit faire face à l'attractivité démographique, à l'augmentation du trafic routier, aux nouveaux besoins en matière d'équipement, à la préservation de la mixité sociale tout en veillant à maintenir les équilibres entre les espaces urbains et ruraux. Le bassin de vie de la commune qui s'étend au delà du périmètre de l'intercommunalité (vers la Lomagne et la « banlieue » de Castelsarrasin) justifie le maintien des services publics de proximité.

La commune de Montech, après avoir accueilli de façon soutenue ces dernières années un grand nombre d'habitants, souhaite aujourd'hui encadrer cette expansion démographique et rattraper un certain retard dans la qualité et le nombre des équipements publics proposés. Si Montech prend soin de l'ensemble de ses administrés (de la crèche à la maison de retraite), un effort particulier est consenti envers le secteur éducatif de la maternelle au post-bac. L'ouverture du lycée Olympe de Gouges, rend nécessaire la planification d'un véritable pôle sportif, celui ci sera implanté à proximité des établissements scolaires et offre ainsi l'opportunité de la création d'un nouveau quartier dit « Lacoste ». Le secteur associatif très dynamique est également étroitement concerné par la rénovation et la proposition d'installations pouvant accueillir l'ensemble des adhérents. La commune propriétaire d'un important foncier bâti entreprend la poursuite de la rénovation du site de la papeterie. Après une première tranche ayant conduit à l'ouverture d'une médiathèque-ludothèque-cyberbase, ce sont maintenant les autres bâtiments de ce site qui vont être réhabilités à destination du secteur public et associatif : école de musique, salle de spectacle, boulodrome couvert...

L'activité touristique étant prédominante pour la commune, le projet de revalorisation du site de la pente d'eau, d'ores et déjà engagé, permettra dans les années à venir, l'ouverture d'un office de tourisme intercommunal, de bâtiments destinés aux services des plaisanciers, des cyclistes...

L'activité commerciale en centre bourg se doit d'être soutenue notamment par un réaménagement des espaces publics situés dans ce périmètre (place Jean Jaurès, parc de l'ancienne maison de retraite, aménagement de la circulation, création de piste cyclable et de liaison douce ...)

Tous les projets répondront au respect de la qualité environnementale pour la médiathèque ou les écoles (toiture photovoltaïque). Au delà, la commune se propose de créer une exploitation agricole qui permettra de fournir les cantines scolaires en produits frais et bio. De plus, après avoir adopté la démarche « zéro phyto », la gestion des espaces publics pourrait être assurée par de l'écopâturage.



Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation**AXE STRATEGIQUE 1 : Accueillir dans de meilleures conditions les nouvelles populations**

Action 1.1 Création de bâtiments publics pour répondre aux besoins des scolaires et associations	<p>Projet 1.1.1 : Construction d'une salle multi – activités (dojo, salle de musculation et salle de gymnastique...)</p> <p>Projet 1.1.2 : Construction d'un gymnase pour jeu de balles et mur d'escalade</p> <p>Projet 1.1.3 : Création d'une piste d'athlétisme</p> <p>Projet 1.1.4 : Éclairage de la plaine sportive et des terrains de football, Clôture de l'ensemble de l'aire de jeu.</p> <p>Projet 1.1.5 : Création de Vestiaire au club de Rugby</p> <p>Projet 1.1.6 : Transformation du CMS désaffecté en locaux pour les associations du secteur social</p> <p>Projet 1.1.7 : Construction de bâtiments pour un centre de loisir sans hébergement (CLSH)</p> <p>Projet 1.1.8 : Implantation d'une antenne du PIJ (Point Information Jeunesse) au quartier Lacoste à proximité de la cité scolaire</p> <p>Projet 1.1.9 : Création de locaux pour les associations dans les locaux de l'ancienne papeterie</p>
Action 1.2 : Mise à niveau des équipements publics indispensables	<p>Projet 1.2.1 : Construction d'un réservoir supplémentaire pour le stockage de l'eau potable</p> <p>Projet 1.2.2 : Mise en service d'une maison France service (ou MSAP)</p> <p>Projet 1.2.3 : Création de macro lots destinés à l'implantation d'habitats au quartier Lacoste</p>
Action 1.3 Mise aux normes, accessibilité aux personnes en situation de handicap, travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux existants	<p>Projet 1.3.1 : Réhabilitation la mairie</p> <p>Projet 1.3.2 : Réhabilitation autres bâtiments communaux dont la maison des associations, le gymnase Launet ...</p> <p>Projet 1.3.3 : Amélioration de l'éclairage public par le changement des ampoules en LED et réflexion sur l'obtention du label « villes et villages étoilés »</p>
Action 1.4 : Aménagement des espaces publics	<p>Projet 1.4.1 : Ouverture au public du parc de de l'ancienne maison de retraite, espace de rencontre multi générationnel (suite à la réorganisation du bâti existant)</p> <p>Projet 1.4.2 : Création à l'identique de l'ancien bosquet du quartier du moulin</p> <p>Projet 1.4.3 : Programme de plantation en partenariat avec les écoles Larramet et Saragnac</p> <p>Projet 1.4.4 : Plantation par la commune de Montech de parcelle supplémentaire en bord de forêt</p> <p>Projet 1.4.5 : Création parcours sportif en bord de canal</p> <p>Projet 1.4.6 : Création d'une pépinière arbustive communale</p>

Axe stratégique 2 : Sécuriser, fluidifier les déplacements et les mobilités actives

Action 2.1 : Réflexion sur la mise en place de Liaison entre Montech et Montauban, et Montech et la gare de Montbartier (transport public), « Valorisation du Rezo pouce » et au delà des actions de covoiturage et de copartage, mise en service d'une navette (voire autonome)	<p>Projet 2.1.1 : Développer les liaisons Montech Montauban</p> <p>Projet 2.1.2 : Améliorer les liaisons vers le pôle multimodal de Montbartier</p> <p>Projet 2.1.3 : Valoriser les offres existantes de covoiturage</p> <p>Projet 2.1.4 : Étudier les modalités de mise en place d'une navette intra-urbaine</p>
Action 2.2 : Programmation des travaux pour l'instauration de liaisons douces vélo et piétons sur l'ensemble du territoire communal (création de parking vélo)	<p>Projet 2.2.1 : Aménager des liaisons en site propre pour les mobilités actives</p> <p>Projet 2.2.2 : Créer une seconde passerelle piéton vélo franchissant le canal latéral à la Garonne</p>
Action 2.3 : Aménagement de la circulation et du stationnement en centre ville	<p>Projet 2.3.1 : Créer une voie traversante piétons/cycles</p> <p>Projet 2.3.2 : Aménagement du Boulevard Lagal</p> <p>Projet 2.3.3 : Aménagement place Jean Jaurès</p>
Action 2.4 : Développer les espaces partagés et favoriser la co existence des mobilités actives avec les flux de véhicule	<p>Projet 2.4.1 : Implanter des zones de rencontres au sein de toutes les zones résidentielles de la commune (lotissements)</p> <p>Projet 2.4.2 : Étendre la zone de 30km/h à l'ensemble de l'agglomération montéchoise</p>
Action 2.5 : Mise en place d'un Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace communal (P.A.V.E)	

Axe stratégique 3 : Économie et tourisme

Action 3.1 Valoriser l'attrait touristique de la commune	<p>Projet 3.1.1 : Revalorisation du site de la Pente d'eau</p> <p>Projet 3.1.2 : Installation d'un office de tourisme intercommunal</p> <p>Projet 3.1.3 : Développement du complexe hôtelier de plein air de Montech et obtention du label "Tourisme et Handicap"</p> <p>Projet 3.1.4 : Création d'un parcours d'orientation sportif et culturel dans les rues de la ville sous l'égide du CMJ</p> <p>Projet 3.1.5 : Mise en place d'une signalétique urbaine de proximité</p> <p>Projet 3.1.6 : Obtention du Label régional « ville fleurie »</p> <p>Projet 3.1.7 : Augmentation du nombre de poste d'amarrage au port du Canal</p>
Action 3.2 Réhabilitation du bâti ancien	<p>Projet 3.2.1 : Création du permis de louer</p> <p>Projet 3.2.2 : Volonté de remise sur le marché de l'habitat vacant depuis plus d'un an par le biais d'une OPAH, d'un zonage du PLU, taxation des logements vacants...</p>
Action 3.3 Activité commerciale, agricole, artisanale	<p>Projet 3.3.1 : Création d'un espace de coworking pour offrir un local partagé aux artisans, à du télétravail.</p>

	<p>Projet 3.3.2 : « maison Durand »</p> <p>Projet 3.3.3 : Mise en place de serres communales, d'une ferme communale pour alimenter les cantines scolaires en produits frais, bio et locaux</p> <p>Projet 3.3.4 : Possibilité d'éco pâturage (120ha municipaux à entretenir) et installation de ruches</p>
--	---

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION		Court terme (2019-2021)	Moyen et long terme
AXE STRATEGIQUE 1 : ACCUEILLIR DANS DE MEILLEURES CONDITIONS LES NOUVELLES POPULATIONS			
ACTION 1.1 Création de bâtiments publics pour répondre aux besoins des scolaires et associations	Projet 1.1.1 : Construction d'une salle multi – activités (dojo, salle de musculation et salle de gymnastique...)		
	Projet 1.1.2 : Construction d'un gymnase pour jeu de balles et mur d'escalade		
	Projet 1.1.3 : Création d'une piste d'athlétisme		
	Projet 1.1.4 : Éclairage de la plaine sportive et des terrains de football , Clôture de l'ensemble de l'aire de jeu.		
	Projet 1.1.5 : Rénovation et création de Vestiaires au club de Rugby		
	Projet 1.1.6 : Transformation du CMS désaffecté en locaux pour les associations du secteur social		
	Projet 1.1.7 : Construction de bâtiments pour un centre de loisir sans hébergement (CLSH)		
	Projet 1.1.8 : Implantation d'une antenne du PIJ (Point Information Jeunesse) au quartier Lacoste à proximité de la cité scolaire		
	Projet 1.1.9 :Création de locaux pour les associations dans les locaux de l'ancienne papeterie <ul style="list-style-type: none"> • 1.1.9.1 : réfection des toitures et mise hors d'eau des bâtiments • 1.1.9.2 : aménagement des locaux 		
ACTION 1.2 Mise à niveau des équipements publics indispensables	Projet 1.2.1 : Construction d'un réservoir supplémentaire pour le stockage de l'eau potable		
	Projet 1.2.2 : Mise en service d'une maison France service (ou MSAP)		
	Projet 1.2.3 : Création de macro lots destinés à l'implantation d'habitats au quartier Lacoste		
ACTION 1.3 Mise aux normes, accessibilité aux personnes en situation de handicap, travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux existants	Projet 1.3.1 : Réhabilitation de la mairie		
	Projet 1.3.2 : Réhabilitation autres bâtiments communaux dont la maison des associations, le gymnase Launet...		
	Projet 1.3.3 : Amélioration de l'éclairage public par le changement des ampoules en LED et réflexion sur l'obtention du label « villes et villages étoilés »		
Action 1.4 : Aménagement des espaces publics	Projet 1.4.1 : Ouverture au public du parc de l'ancienne maison de retraite, espace de rencontre multi générationnel (suite à la réorganisation du bâti existant)		
	Projet 1.4.2 : Création à l'identique de l'ancien bosquet du quartier du château d'eau		
	Projet 1.4.3 : Programme de plantation en partenariat avec les écoles Larramet et Saragnac		
	Projet 1.4.4 : Plantation par la commune de Montech de parcelles supplémentaires en bord de forêt		
	Projet 1.4.5 : Création d'un parcours sportif en bord de canal		
	Projet 1.4.6 : Création d'une pépinière arbustive communale		
AXE STRATEGIQUE 2 : SECURISER, FLUIDIFIER LES DEPLACEMENTS ET PROMOUVOIR LES MOBILITES ACTIVES			
ACTION 2.1 Liaisons routières	Projet 2.1.1 : Développer les liaisons Montech Montauban		
	Projet 2.1.2 : Améliorer les liaisons vers le pôle multimodal de Montbartier		

	<i>Projet 2.1.3 : Valoriser les offres existantes de covoiturage</i> <i>Projet 2.1.4 : Étudier les modalités de mise en place d'une urbaine</i>		
ACTION 2.2 Réaliser les aménagements nécessaires au développement des mobilités douces	<i>Projet 2.2.1 : Aménager des liaisons en site propre pour les mobilités actives</i>		
	<i>Projet 2.2.2 : Créer une seconde passerelle piéton vélo franchissant le canal latéral à la Garonne</i>		
ACTION 2.3 Aménagement de la circulation et du stationnement en centre ville	<i>Projet 2.3.1 : Créer une voie traversante piétons/cycles</i>		
	<i>Projet 2.3.2 : Aménagement du Boulevard Lagal</i>		
	<i>Projet 2.3.3 : Aménagement place Jean Jaurès</i>		
ACTION 2.4 Développer les espaces partagés et favoriser la co-existence des mobilités actives avec les flux de véhicule	<i>Projet 2.4.1 : Implanter des zones de rencontres au sein de toutes les zones résidentielles de la commune (lotissements)</i>		
	<i>Projet 2.4.2 : Étendre la zone de 30km/h à l'ensemble de l'agglomération montoisaise</i>		
Action 2.5 Mise en place d'un Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace communal (P.A.V.E)			
AXE STRATEGIQUE 3 : ECONOMIE ET TOURISME			
ACTION 3.1 Valoriser l'attrait touristique de la commune	<i>Projet 3.1.1 : Revalorisation du site de la Pente d'eau</i>		
	<i>Projet 3.1.2 : Installation d'un office de tourisme intercommunal</i>		
	<i>Projet 3.1.3 : Développement du complexe hôtelier de plein air de Montech et obtention du label "Tourisme et Handicap"</i>		
	<i>Projet 3.1.4 : Création d'un parcours d'orientation sportif et culturel dans les rues de la ville sous l'égide du CMJ</i>		
	<i>Projet 3.1.5 : Mise en place d'une signalétique urbaine de proximité</i>		
	<i>Projet 3.1.6 : Obtention du Label régional « ville fleurie »</i>		
	<i>Projet 3.1.7 : Augmentation du nombre de poste d'amarrage au port du Canal</i>		
ACTION 3.2 Réhabilitation du bâti ancien	<i>Projet 3.2.1 : Création du permis de louer</i>		
	<i>Projet 3.2.3 : Volonté de remise sur le marché de l'habitat vacant depuis plus d'un an par le biais d'une OPAH, d'un zonage du PLU, taxation des logements vacants...</i>		
Action 3.3 Activité commerciale, agricole, artisanale	<i>Projet 3.3.1 : Création d'un espace de coworking pour offrir un local partagé aux artisans</i>		
	<i>Projet 3.3.2 : Transformation de la « maison Durand » en locaux commerciaux</i>		
	<i>Projet 3.3.3 : Mise en place de serres communales, d'une ferme communale pour alimenter les cantines scolaires en produits frais, bio et locaux</i>		
	<i>Projet 3.3.4 : Possibilité d'éco pâturage (120ha municipaux à entretenir) et installation de ruches</i>		

5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 – 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional du PETR Garonne Quercy Gascogne. Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional du PETR Garonne Quercy Gascogne.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat seront proposés dans le cadre des programmations annuelles des

contrats territoriaux et seront conditionnés par l'existence de plusieurs des cosignataires.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERTIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
AXE STRATEGIQUE 1 : ACCUEILLIR DANS DE MEILLEURES CONDITIONS LES NOUVELLES POPULATIONS				
ACTION 1.1 Création de bâtiments publics pour répondre aux besoins des scolaires et associations	Projet 1.1.1 : Construction d'une salle multi – activités (dojo, salle de musculation et salle de gymnastique...)			
	Projet 1.1.2 : Construction d'un gymnase pour jeu de balles et mur d'escalade			
	Projet 1.1.4 : Éclairage de la plaine sportive et des terrains de football , Clôture de l'ensemble de l'aire de jeu.			
	Projet 1.1.5 : Rénovation et création de Vestiaires au club de Rugby			
	Projet 1.1.6 : Transformation du CMS désaffecté en locaux pour les associations du secteur social			
	Projet 1.1.9 :Création de locaux pour les associations dans les locaux de l'ancienne papeterie <ul style="list-style-type: none"> • 1.1.9.1 : réfection des toitures et mise hors d'eau des bâtiments • 1.1.9.2 : aménagement des locaux 			
ACTION 1.2 Mise à niveau des équipements indispensables publics	Projet 1.2.1 : Construction d'un réservoir supplémentaire pour le stockage de l'eau potable			
	Projet 1.2.2 : Mise en service d'une maison France service (ou MSAP)			
ACTION 1.3 Mise aux normes, accessibilité aux personnes en situation de handicap, travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux existants	Projet 1.3.2 : Réhabilitation autres bâtiments communaux dont la maison des associations, le gymnase Launet...			
	Projet 1.3.3 : Amélioration de l'éclairage public par le changement des ampoules en LED et réflexion sur l'obtention du label « villes et villages étoilés »			
Action 1.4 : Aménagement des espaces publics	Projet 1.4.1 : Ouverture au public du parc de de l'ancienne maison de retraite, espace de rencontre multi générationnel (suite à la réorganisation du bâti existant)			
	Projet 1.4.2 : Création à l'identique de l'ancien bosquet du quartier du château d'eau			
	Projet 1.4.3 : Programme de plantation en partenariat avec les écoles Larramet et Saragnac			
	Projet 1.4.4 : Plantation par la commune de Montech de parcelles supplémentaires en bord de forêt			
	Projet 1.4.5 : Création d'un parcours sportif en bord de canal			
	Projet 1.4.6 : Création d'une pépinière arbustive communale			
AXE STRATEGIQUE 2 : SECURISER, FLUIDIFIER LES DEPLACEMENTS ET PROMOUVOIR LES MOBILITES ACTIVES				
ACTION 2.1 Liaisons routières	Projet 2.1.1 : Développer les liaisons Montech Montauban			
	Projet 2.1.2 : Améliorer les liaisons vers le pôle multimodal de Montbartier			
	Projet 2.1.3 : Valoriser les offres existantes de covoiturage			
	Projet 2.1.4 : Étudier les modalités de mise en place d'une navette intra-urbaine			
ACTION 2.2 Réaliser les aménagements nécessaires au développement des mobilités douces	Projet 2.2.1 : Aménager des liaisons en site propre pour les mobilités actives			
ACTION 2.3 Aménagement de la circulation et du stationnement en centre ville	Projet 2.3.1 : Créer une voie traversante piétons/cycles			
	Projet 2.3.2 : Aménagement du Boulevard Lagal			
	Projet 2.3.3 : Aménagement place Jean Jaurès			
ACTION 2.4 Développer les espaces	Projet 2.4.1 : Implanter des zones de rencontres au sein de toutes les zones résidentielles de la commune (lotissements)			

partagés et favoriser la co existence des mobilités actives avec les flux de véhicule	Projet 2.4.2 : Étendre la zone de 30km/h à l'ensemble l'agglomération montéchoise			
Action 2.5 Mise en place d'un Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace communal (P.A.V.E)				
AXE STRATEGIQUE 3 : ECONOMIE ET TOURISME				
ACTION 3.1 Valoriser l'attrait touristique de la commune	Projet 3.1.1 : Revalorisation du site de la Pente d'eau			
	Projet 3.1.2 : Installation d'un office de tourisme intercommunal			
	Projet 3.1.3 : Développement du complexe hôtelier de plein air de Montech et obtention du label "Tourisme et Handicap"			
	Projet 3.1.4 : Création d'un parcours d'orientation sportif et culturel dans les rues de la ville sous l'égide du CMJ			
	Projet 3.1.5 : Mise en place d'une signalétique urbaine de proximité			
	Projet 3.1.6 : Obtention du Label régional « ville fleurie»			
	Projet 3.1.7 : Augmentation du nombre de poste d'amarrage au port du Canal			
ACTION 3.2 Réhabilitation du bâti ancien	Projet 3.2.1 : Création du permis de louer			
	Projet 3.2.3 : Volonté de remise sur le marché de l'habitat vacant depuis plus d'un an par le biais d'une OPAH, d'un zonage du PLU, taxation des logements vacants...			
Action 3.3 Activité commerciale, agricole, artisanale	Projet 3.3.1 : Création d'un espace de coworking pour offrir un local partagé aux artisans			
	Projet 3.3.2 : Transformation de la « maison Durand » en locaux commerciaux			
	Projet 3.3.3 : Mise en place de serres communales, d'une ferme communale pour alimenter les cantines scolaires en produits frais, bio et locaux			
	Projet 3.3.4 : Possibilité d'éco pâturage (120ha municipaux à entretenir) et installation de ruches			



Carte des différentes projets sur la commune de Montech à l'échelle du contrat centre bourg 2019-2021

Légende Echelle : 1/40

Axe 1 : Accueillir les nouvelles populations

- A : 1.1.1 - Salle multi-activités
- B : 1.1.2 - Gymnase jeu de balle et escalade
- C : 1.1.3 - Piste d'athlétisme
- D : 1.1.4 - Eclairage terrains de foot
- E : 1.1.5 - Vestiaires rugby
- F : 1.1.6 - Locaux associations (ancien CMS)
- G : 1.1.7 - Centre de loisirs
- H : 1.1.8 - Point Information Jeunesse
- I : 1.1.9 - Aménagement papeterie
- J : 1.2.1 - Réservoir eau potable
- K : 1.2.2 - Salle multi-activités
- L : 1.2.3 - Macro-lots habitats
- M : 1.3.1 - Mairie
- N : 1.3.2 - Réhabilitation bâtiments communaux
- O : 1.3.3 - Eclairage LED
- P : 1.4.1 - Parc ancienne maison de retraite
- Q : 1.4.2 - Bosquet quartier château d'eau
- R : 1.4.3 - Plantations écoles
- S : 1.4.4 - Plantations bord de forêt
- T : 1.4.5 - Parcours sportif
- U : 1.4.8 - Pépinière arbutisve

Axe 2 : Mobilités actives

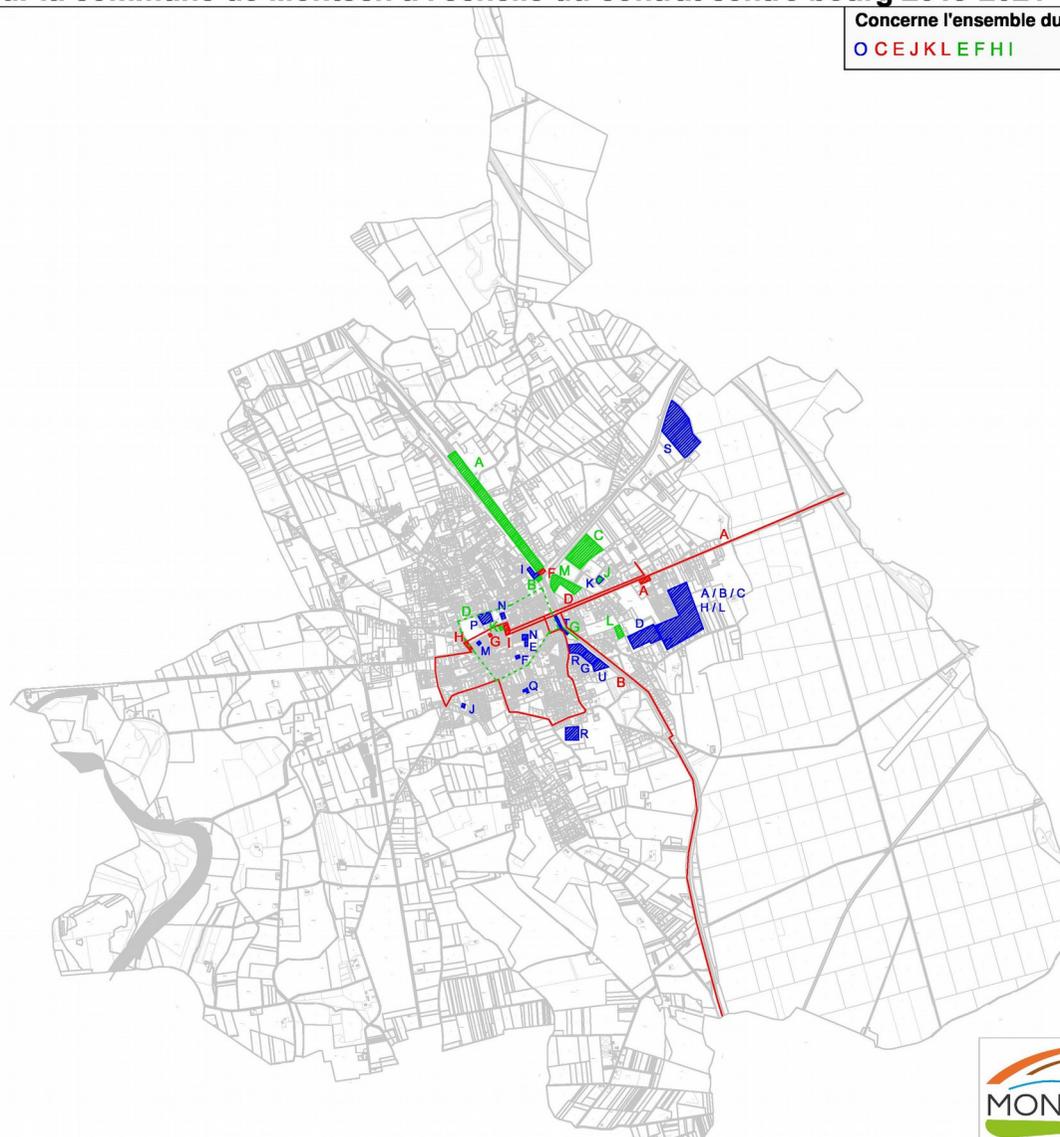
- A : 2.1.1 - Liaison Montech-Montauban
- B : 2.1.2 - Liaison Montech-Montbartier (gare)
- C : 2.1.3 - Covoiturage
- D : 2.1.4 - Navette intra-urbaine
- E : 2.2.1 - Aménagement liaison sites propres
- F : 2.2.2 - Passerelle piéton-vélo
- G : 2.3.1 - Voie transversale piéton/cycle
- H : 2.3.2 - Aménagement Boulevard Lagal
- I : 2.3.3 - Aménagement place Jean Jaurès
- J : 2.4.1 - Zones de rencontre
- K : 2.4.2 - Zone 30km/h
- L : 2.5 - P.A.V.E.

Axe 3 : Economies et tourisme

- A : 3.1.1 - Pente d'eau
- B : 3.1.2 - Office du tourisme intercommunal
- C : 3.1.3 - Label Tourisme Handicap du camping
- D : 3.1.4 - Parcours d'orientation (CMJ)
- E : 3.1.5 - Signalétique urbaine
- F : 3.1.6 - Label "ville fleurie"
- G : 3.1.7 - Augmentation poste d'amarrage
- H : 3.2.1 - Permis de louer
- I : 3.2.2 - OPAH habitat vacant
- J : 3.3.1 - Espace de coworking
- K : 3.3.2 - Création de locaux commerciaux
- L : 3.3.3 - Ferme et serres communales
- M : 3.3.4 - Ecopaturage

Concerne l'ensemble du territoire

O C E J K L E F H I



Carte des différents projets sur la commune de Montech à l'échelle du contrat centre bourg 2019-2021

Légende Echelle : 1/15

Axe 1 : Accueillir les nouvelles populations

- A : 1.1.1 - Salle multi-activités
- B : 1.1.2 - Gymnase jeu de balle et escalade
- C : 1.1.3 - Piste d'athlétisme
- D : 1.1.4 - Eclairage terrains de foot
- E : 1.1.5 - Vestiaires rugby
- F : 1.1.6 - Locaux associations (ancien CMS)
- G : 1.1.7 - Centre de loisirs
- H : 1.1.8 - Point Information Jeunesse
- I : 1.1.9 - Aménagement papeterie
- J : 1.2.1 - Réservoir eau potable
- K : 1.2.2 - Salle multi-activités
- L : 1.2.3 - Macro-lots habitats
- M : 1.3.1 - Mairie
- N : 1.3.2 - Réhabilitation bâtiments communaux
- O : 1.3.3 - Eclairage LED
- P : 1.4.1 - Parc ancienne maison de retraite
- Q : 1.4.2 - Bosquet quartier château d'eau
- R : 1.4.3 - Plantations écoles
- S : 1.4.4 - Plantations bord de forêt
- T : 1.4.5 - Parcours sportif
- U : 1.4.8 - Pépinière arbutisive

Axe 2 : Mobilités actives

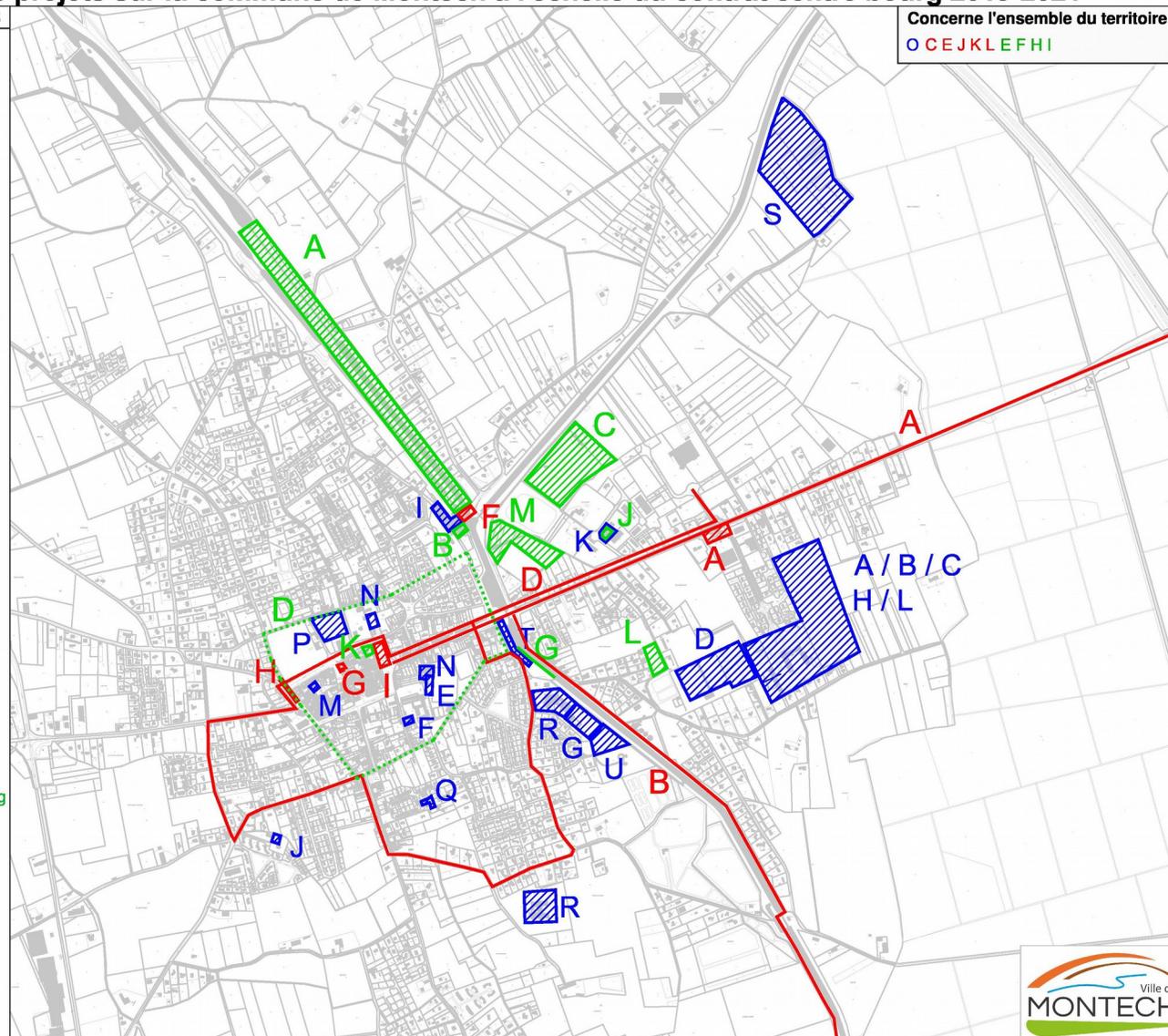
- A : 2.1.1 - Liaison Montech-Montauban
- B : 2.1.2 - Liaison Montech-Montbartier (gare)
- C : 2.1.3 - Covoiturage
- D : 2.1.4 - Navette intra-urbaine
- E : 2.2.1 - Aménagement liaison sites propres
- F : 2.2.2 - Passerelle piéton-vélo
- G : 2.3.1 - Voie transversale piéton/cycle
- H : 2.3.2 - Aménagement Boulevard Lagal
- I : 2.3.3 - Aménagement place Jean Jaurès
- J : 2.4.1 - Zones de rencontre
- K : 2.4.2 - Zone 30km/h
- L : 2.5 - P.A.V.E.

Axe 3 : Economies et tourisme

- A : 3.1.1 - Pente d'eau
- B : 3.1.2 - Office du tourisme intercommunal
- C : 3.1.3 - Label Tourisme Handicap du camping
- D : 3.1.4 - Parcours d'orientation (CMJ)
- E : 3.1.5 - Signalétique urbaine
- F : 3.1.6 - Label "ville fleurie"
- G : 3.1.7 - Augmentation poste d'amarrage
- H : 3.2.1 - Permis de louer
- I : 3.2.2 - OPAH habitat vacant
- J : 3.3.1 - Espace de coworking
- K : 3.3.2 - Création de locaux commerciaux
- L : 3.3.3 - Ferme et serres communales
- M : 3.3.4 - Ecopaturage

Concerne l'ensemble du territoire

O C E J K L E F H I



Axe 1	Fiche action 1.1
Accueillir dans de meilleures conditions les nouvelles populations	Création de bâtiments publics pour répondre aux besoins des scolaires et des associations
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	

L'augmentation démographique soutenue de la population supportée par la commune de Montech et son bassin de vie, la croissance continue des effectifs scolaires, l'ouverture récente du lycée (et bientôt de classe de BTS), la dynamique du secteur associatif (plus de 90 associations sur la commune) rendent indispensables la mise à disposition rapide de locaux adaptés à ces diverses activités.

Objectifs stratégiques

La commune de Montech étant propriétaire d'un foncier bâti conséquent, la volonté de restaurer celui-ci pour le mettre à la disposition des associations est clairement affichée. Toutefois les installations sportives nécessaires aux collégiens et lycéens se doivent d'être modernes et adaptées aux exigences de l'éducation nationale et situées à proximité des établissements scolaires.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉ

Projet 1.1.1 : Construction d'une salle multi-activités (dojo, salle de musculation et salle de gymnastique)

Descriptif : L'ouverture du lycée entraîne la saturation des 2 gymnases situés sur la commune (gymnase du collège et gymnase Launet situé en centre ville). Aucune salle n'est susceptible d'accueillir les activités liées à la pratique au sol (judo, lutte, karaté, boxe, gymnastique, danse, art du cirque...). Il n'y a pas non plus de salle de musculation alors même que cette discipline est proposée aux lycéens aux épreuves du bac. Parallèlement le club de judo de la ville est hébergé dans des conditions non satisfaisantes qui entraînent la perte d'un certain nombre d'adhérents. La région Occitanie et la commune de Montech ont choisi de mutualiser la construction d'une salle multi-activités répondant à ces exigences. Le comité départemental de judo a souhaité s'associer et ainsi de pouvoir utiliser cette salle qui sera donc un dojo municipal à vocation départementale. Le montage de cette opération par ces divers partenaires permet d'espérer une participation financière de l'état par le biais du CNDS.

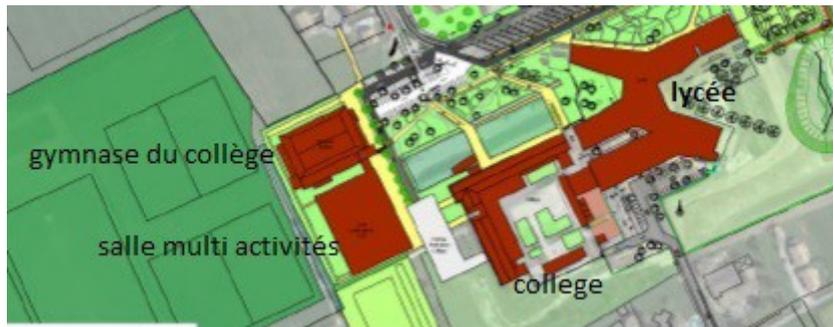
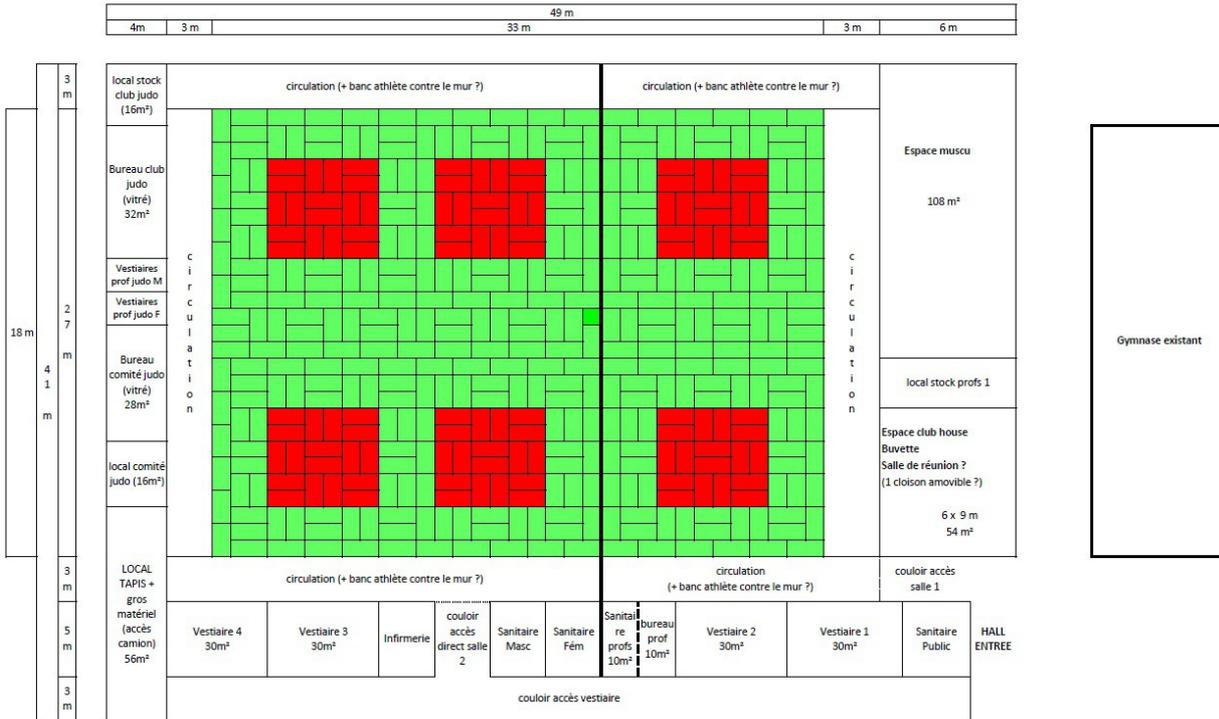
Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : 3 500 000 €

Calendrier prévisionnel : Début des travaux Printemps 2020, livraison espérée rentrée scolaire 2021.

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Région, Comité départemental de Judo, Commune, Département, Cabinet Sol et Cité (en attente du choix de l'architecte)



Projet 1.1.2 : Construction d'un gymnase pour jeux de balles et mur d'escalade

Descriptif : Edification d'un gymnase à proximité du Lycée pour accueillir les élèves en temps scolaires pour les activités de jeux de balles (basket-ball, handball, volley-ball mais aussi badminton..) Ce gymnase servira également pour les clubs sportifs de la ville et permettra la création d'un club de volley-ball (club non encore implanté par manque de locaux). La hauteur du gymnase devra permettre l'installation d'un mur d'escalade.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

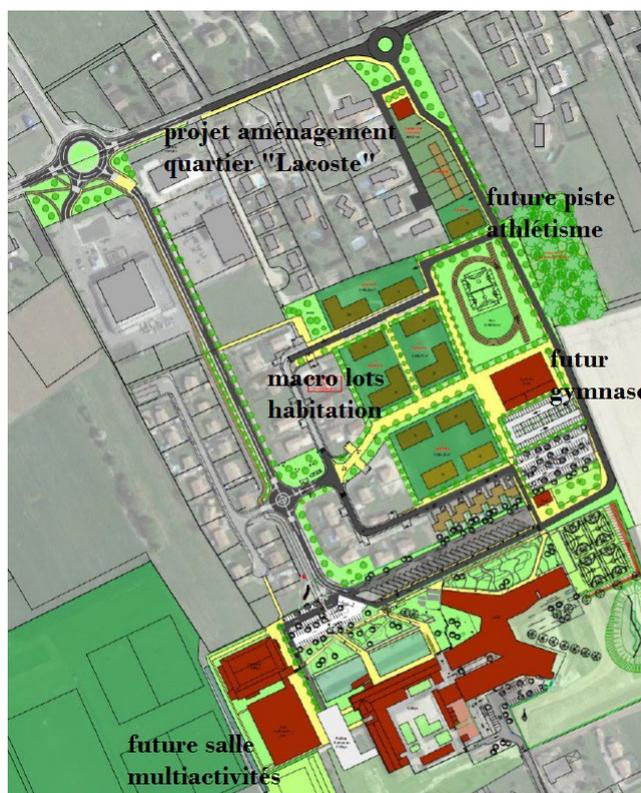
Coût estimatif : 2 200 000 €

Calendrier prévisionnel : Début des travaux 2021.

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Commune, Cabinet d'études et architecte, les clubs sportifs seront associés, Collège, Lycée, Conseil départemental, Région.

Partenariat financier : Conseil Régional Occitanie, Conseil Départemental de Tarn et Garonne, Fédération sportive.



Projet 1.1.3 : Création d'une piste d'athlétisme (long terme)

Projet 1.1.4: Éclairage de la plaine sportive et des terrains de football. Clôture de l'ensemble de l'aire de jeu.

Descriptif : À proximité du collège et du Lycée se trouve la plaine de jeux et le stade de football de « Cadars ». Très fréquentés à la fois par les élèves et le club de football de la commune, les 2 terrains officiels à 11 et les 4 « petits terrains à 7 » ne permettent pas d'entraînements nocturnes (hormis le terrain « officiel » qu'il convient d'économiser pour permettre le déroulement des matchs en compétition dans des conditions optimales). Les travaux d'extension de l'éclairage sont donc programmés avec l'installation de poteaux et de spots conformes à la réglementation.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : 160 000 €

Calendrier prévisionnel : Début des travaux 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : District de Football de Tarn et Garonne

Partenariat financier : Région Occitanie, Département de Tarn et Garonne, CNDS, District de Football



Projet 1.1.5 : Rénovation et création de vestiaires au club de Rugby

Descriptif : Le club de Rugby des « Coquelicots Montéchois » est un fleuron des associations de la commune. Fort de ses 450 adhérents, il accueille dans son école de rugby des jeunes à partir de 6 ans. Ses équipes cadets, juniors peuvent s'enorgueillir d'excellents résultats tout comme l'équipe féminine... Le nombre de vestiaires est insuffisant tout comme la possibilité d'accueillir dans de bonnes conditions sur des mêmes créneaux horaires des équipes masculines et féminines. Le déplacement du « club house » va libérer quelques espaces, toutefois insuffisants et c'est pourquoi la construction de vestiaires neufs est programmée.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

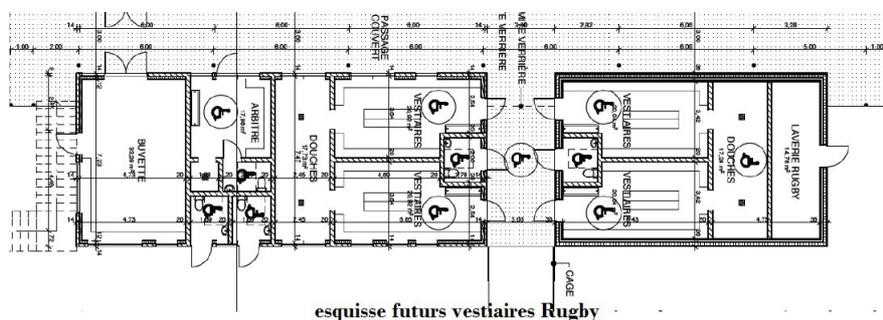
Coût estimatif : 1 000 000 €

Calendrier prévisionnel : Début des travaux fin 2020/début 2021

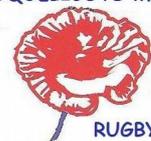
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Fédération de Rugby, Cabinet d'études et architecte, Club de rugby des « coquelicots montéchois »

Partenariat financier : Région Occitanie, Conseil Départemental, Etat, fédération de Rugby



LES COQUELICOTS MONTECHOIS





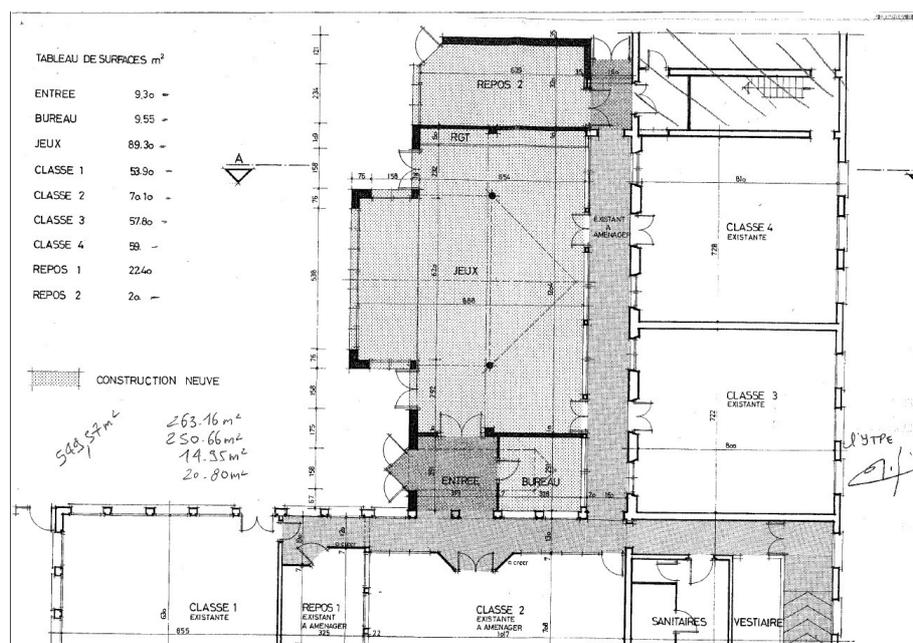
Projet 1.1.6: Transformation du CMS désaffecté en locaux pour les associations du secteur social

Descriptif : Le Centre médico social ou Maison des Solidarités est un établissement géré par les services du Conseil Départemental. Ce centre est installé dans un bâtiment de la commune pour lequel le conseil départemental règle un loyer. La Gendarmerie de Montech, logeant jusqu'il y a peu dans des bâtiments du Conseil Départemental vient de libérer les lieux pour s'installer dans des locaux neufs dont l'Etat est propriétaire. C'est donc assez logiquement que le Conseil Départemental de Tarn et Garonne a décidé de rénover l'ancienne gendarmerie pour y installer sa Maison des Solidarités, libérant ainsi le bâtiment communal. Les élus montéchois souhaitent réaménager ce local afin qu'il puisse accueillir les différentes associations du secteur social de la commune : les restaurants du cœur, le secours populaire, la croix rouge, le secours catholique, la boutique solidaire...

Pour cela des travaux s'avèrent indispensables à la fois de redistribution et sectorisation des locaux mais également de mise aux normes et économie d'énergie.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Calendrier prévisionnel : Début des travaux 2021



Coût estimatif : 300 000 euros

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : associations du secteur social et caritatif comm

Partenariat financier : Région Occitanie, Conseil Départemental, Etat,

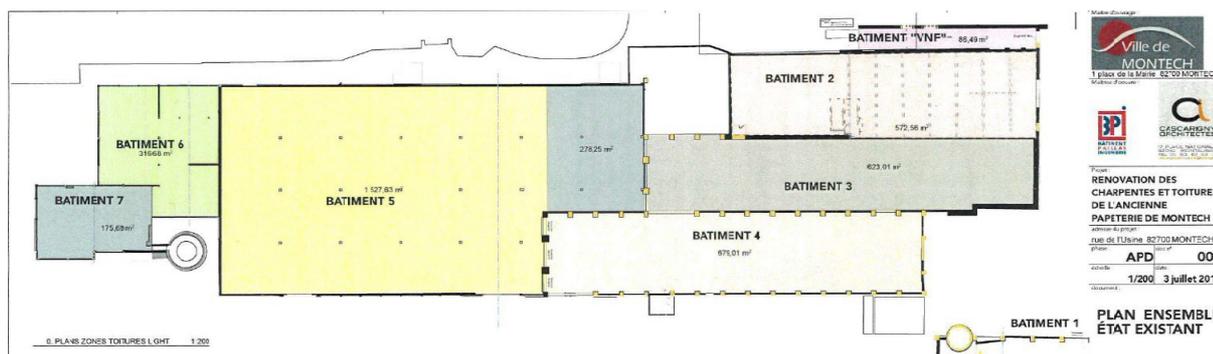
Projet 1.1.7: Construction de bâtiments pour un centre de loisir sans hébergement (CLSH) (long terme)**Projet 1.1.8: Implantation d'une antenne du PIJ (Point Information Jeunesse) au quartier Lacoste à proximité de la cité scolaire (long terme)****Projet 1.1.9: Création de locaux pour les associations dans les locaux de l'ancienne papeterie après rénovation des charpentes****Projet 1.1.9.1 : réfection des toitures et mise hors d'eau des bâtiments**

Descriptif : La commune est propriétaire d'une vaste friche industrielle, située en bord du canal et dénommée « La Papeterie ». Une première tranche de rénovation de ce site a permis l'ouverture d'une magnifique Médiathèque, Ludothèque, Cyber Base, PIJ. Est actuellement lancée la phase de travaux qui va permettre la rénovation de la totalité des toitures restantes en Bac acier (soit plus de 3800 m²). À noter que sur ces toitures sera installée une centrale photovoltaïque, d'une capacité de 300 kWc, financée en partie par l'investissement des citoyens via la coopérative Enercoop. Le coût de la centrale photovoltaïque n'est pas intégré dans le projet de rénovation des charpentes et toiture.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech**Coût estimatif :** 1 215 000 €**Calendrier prévisionnel :** Début des travaux 2020**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : Cabinet d'études et architecte, association Enercoop, Ademe, Région

Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental de Tarn et Garonne, Ademe

**Projet 1.1.9.2 : Aménagement des locaux**

Descriptif : Les toitures rénovées permettront l'aménagement de locaux à destination des associations et d'autres services publics : l'école intercommunale de musique sera installée, complétée par une salle de spectacle avec gradins modulables (la salle, gradins repliés, pourra ainsi accueillir des associations de danse par exemple sur un vaste parquet).

Un office de tourisme intercommunal, point de départ de la déambulation vers la pente d'eau un boulodrome couvert pour les clubs de pétanque provençale et de boules lyonnaises

un pas de tir couvert pour le club des archers montois
un atelier pour l'association d'arts plastiques notamment pour les co
vaste espace et l'installation de four pour cuire les œuvres
des box pour les associations communales souhaitant pouvoir entreposer du matériel, avoir un local
pour assurer leurs travaux de secrétariat...
des salles d'exposition qui pourraient être associées au Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech, communauté de communes GSTG

Calendrier prévisionnel : Début des travaux 2021

coût estimatif : non encore estimé

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, DRAC, Cabinet d'études et architecte, clubs sportifs et culturels

Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental de Tarn et Garonne, Communauté de Commune Grand Sud Tarn et Garonne, Europe



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- nombre d'adhérents utilisant les équipements publics
- nombre d'associations utilisatrices

Axe 1**Fiche****action 1.2****Accueillir dans de meilleures conditions les nouvelles populations****Mise à niveau des équipements publics indispensables****PRÉSENTATION DE L'ACTION****Contexte**

La commune de Montech connaît quelques difficultés pour faire face à la croissance constante de sa population. Même si l'augmentation démographique s'est quelque peu atténuée, certains services ou équipements à destination de la population s'avèrent insuffisants et doivent être mis à niveau.

Objectifs stratégiques

Pour accueillir au mieux de nouvelles populations dans le respect de la mixité sociale et de la proposition d'habitat dit sociaux, la commune se propose de mettre à disposition de bailleurs sociaux des macros lots au nouveau quartier Lacoste. L'alimentation en eau potable des quelques 6500 montéchois peut se faire de façon tendue lors de certaines périodes critiques (niveau d'eau dans la Garonne bas, forte consommation d'eau des habitants..). La construction d'une réserve d'eau potable supplémentaire est indispensable. La proximité de l'agglomération Montalbanaise ne doit pas occulter le fait qu'il n'existent pas à ce jour de liaisons Montech-Montauban et que la proposition de services publics de proximité reste indispensable. Ce sera le cas grâce à la Maison des Services Publics ou Maison France Services, portée par la communauté de communes grand sud Tarn et Garonne.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS**Projet 1.2.1 : Construction d'un réservoir supplémentaire pour le stockage de l'eau potable**

Descriptif : Aujourd'hui la commune possède un seul réservoir, soit une capacité de stockage de 750m³, Cette quantité est pourtant insuffisante et représente moins de la moitié de la consommation journalière de Montech en période estivale. Pour palier ce problème, un second réservoir de 1200m³ doit être construit, au niveau de l'impasse Charles Peguy

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

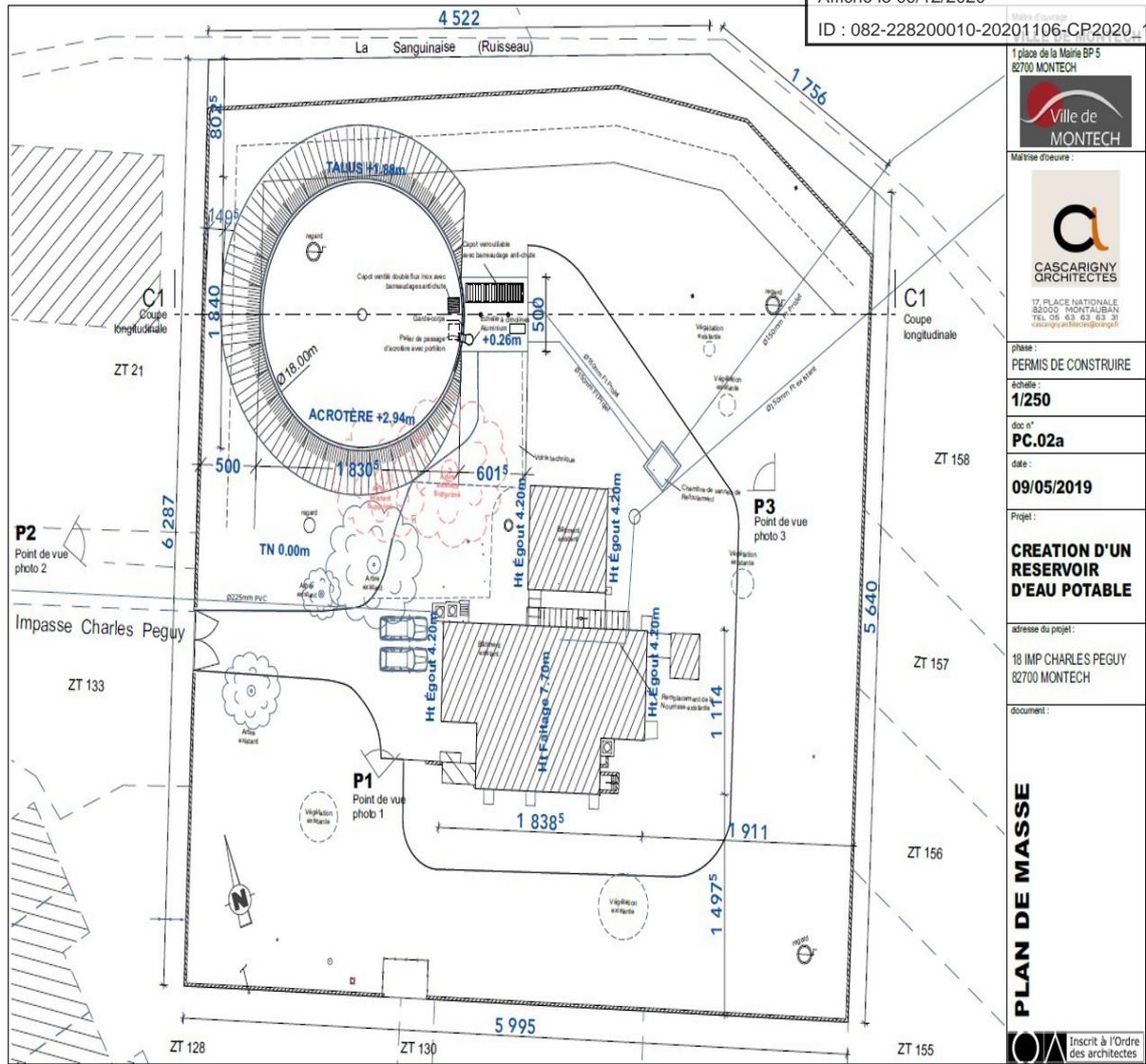
Coût estimatif : 776 000€ (724 000 € de travaux, 30 000 € maîtrise d'œuvre et 22 000€ d'étude complémentaire)

Calendrier prévisionnel : commandé au 1^{er} trimestre 2020, opérationnel fin 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Dejeante eau et environnement (BE), agence de l'eau Adour Garonne, Conseil Départemental, ARS, DDT

Partenariat financier : Conseil Départemental



1 place de la Mairie BP 5
82700 MONTECH

Ville de MONTECH

Mairie d'oeuvre :

CASCARIGNY ARCHITECTES
17, PLACE NATIONALE
82000 MONTAUBAN
TEL. 05 63 63 63 31
cascarigny.architectes@gmail.com

phase : **PERMIS DE CONSTRUIRE**

échelle : **1/250**

doc n° : **PC.02a**

date : **09/05/2019**

Projet : **CREATION D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE**

adresse du projet : **18 IMP CHARLES PEGUY
82700 MONTECH**

document : **PLAN DE MASSE**

Inscrit à l'Ordre des architectes



Projet 1.2.2 : Mise en service d'une maison France Services (ou Maison des Services Au Public)

Descriptif : Afin de proposer à l'ensemble des Montéchois, mais plus largement aux habitants du bassin de vie le plus grand éventail de service public, la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne se propose d'ouvrir à Montech une Maison France Service ou une MSAP. Le

choix des locaux est à affiner : il s'agira soit des locaux de l'ancienne Garonne et Canal soit d'un bâtiment communal.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne

Coût estimatif : 55 000€

Calendrier prévisionnel : Début des travaux fin 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Etat, Communauté de Communes

Partenariat financier : Etat, Communauté de Communes, Commune



Projet 1.2.3: Création de Macro lots destinés à l'implantation d'habitats, quartier Lacoste (long terme)

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- nombres de services publics accueillis
- volume d'eau supplémentaire stocké

Axe 1**Fiche action 1.3**

Accueillir dans de meilleures conditions les nouvelles populations

Mise aux normes, accessibilité aux personnes en situation de handicap, travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux existants

PRÉSENTATION DE L'ACTION**Contexte**

La commune de Montech est très attachée à la préservation de la biodiversité et notamment au respect de l'environnement et aux économies d'énergie. C'est en ce sens qu'un Bilan énergétique a été élaboré sur les divers bâtiments communaux ainsi que sur l'éclairage public. Il conviendra également de procéder à la mise en accessibilité de ces bâtiments.

Objectifs stratégiques

Améliorer l'accueil dans les bâtiments communaux parfois vétustes tout en réalisant des économies d'énergie conséquentes. Optimiser l'éclairage public tout en proposant à terme l'extinction de celui-ci sur certains horaires et quartiers pour l'obtention du label « Village étoilé ».

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉ**Projet 1.3.1. : Réhabilitation de la mairie (long terme)****Projet 1.3.2 : Réhabilitation autres bâtiments communaux dont la maison des associations, le gymnase Launet...**

Descriptif : Le Syndicat Départemental d'Énergie a rédigé une étude sur 19 bâtiments communaux. Des préconisations ont été établies à destination des services techniques. Des actions ont déjà été engagées notamment à la crèche, à la salle Delbosc, au groupe scolaire Saragnac... Mais il convient de poursuivre les travaux notamment à la salle des fêtes Laurier, à la maison des associations, à la halte nautique, au gymnase Launet...

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : 500 000 € amélioration efficacité énergétique + 300 000€ accessibilité

Calendrier prévisionnel : Début 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Syndicat Départemental d'Énergie 82, ADEME

Partenariat financier : Région, Département, Ademe, fonds européens, Etat

Projet 1.3.3. : Amélioration de l'éclairage public par le changement et réflexion sur l'obtention du label « villes et villages étoilés »

Descriptif : La commune a souhaité remplacer ses éclairages publics (lampes à vapeur à sodium ou lampes aux halogénures) par des ampoules à LED plus économiques et d'une durée de vie prolongée pour un éclairage similaire. Couplé à des horloges astronomiques, l'éclairage est ainsi mieux maîtrisé notamment concernant les horaires de déclenchement et d'extinction. Sur les 1500 foyers lumineux, 1/3 a d'ores et déjà été remplacé. Il est à noter que les élu(e)s se questionnent sur la possibilité de couper l'éclairage public une partie de la nuit sur certains secteurs pour arriver à terme à l'obtention du label « villes et villages étoilés ». Il est en effet prouvé qu'une telle mesure permet outre les économies d'énergie, une durée de vie augmentée des ampoules, une réduction des nuisances pour la faune nocturne notamment les chauves souris.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : 300 000 euros (1000 foyers à 300 euros HT)

Calendrier prévisionnel : Poursuite sur l'année 2020-2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Services Techniques Commune de Montech

Partenariat financier : Syndicat Départemental d'Energie (SDE)



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- nombre de bâtiments ou d'équipements réhabilités
- diminution de la facture énergétique

Axe 1	Fiche action 1.4
Accueillir dans de meilleures conditions les nouvelles populations	Aménagement des espaces publics
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune de Montech est engagée depuis 2011 dans une démarche de respect de l'environnement dans tous les compartiments de ses activités : le « zéro phyto » est ainsi en place pour la gestion des espaces verts depuis plus de 3 ans, le tri sélectif est depuis longtemps instauré notamment dans les cantines des écoles... Son positionnement de « petite ville à la campagne » fait que la préservation des espaces verts ou boisés est une priorité.</p> <p>Concernant les « espaces verts » grâce à une collaboration en 2016 avec « Fredon », la commune possède un descriptif complet de chaque parcelle entretenue, avec programme descriptif des travaux à effectuer tant pour le sol, les arbres, les pieds de mur des lotissements, la régularité des entretiens à prévoir... tout cela en glissant vers un "entretien différencié" organisé par le chef de service. Le cœur de ville dispose d'une vigilance accrue et l'ensemble s'organise toujours dans une logique de développement durable, tant pour la création ou l'aménagement de nouveaux espaces que pour les travaux saisonniers.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>La situation de la commune à proximité de la forêt d'Agre et du canal fait que naturellement les montéchois sont attachés à la protection de leur environnement. La commune a conventionné avec l'association « campagnes vivantes » afin de réfléchir à divers projets de valorisation du patrimoine naturel en associant toutes les générations et les bonnes volontés.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Projet 1.4.1. : Ouverture au public du parc de de l'ancienne maison de retraite, espace de rencontre multi générationnel (suite à la réorganisation du bâti existant)</p> <p>Descriptif : L'ancienne Maison de retraite située boulevard Bergès (du nom de l'un de ses propriétaires) est un bâtiment datant des années 1650. Actuellement délaissé il trône dans un vaste parc lui même peu entretenu. Le projet consiste à démolir une partie (récente) de ce bâtiment avant de murer les accès à celui ci dans l'attente d'un projet de rénovation et du budget afférent. Ainsi mis en sécurité la « maison de retraite » ne sera plus un danger et l'ouverture du parc l'entourant pourra être proposé au public.</p> <p>Ce parc d'un hectare et demi est composé majoritairement d'essences locales et possède quelques arbres remarquables. Un travail de débroussaillage et de mise en valeur sera réalisé par les employés municipaux du service des espaces verts, suivant les conseils de campagne vivante. Des bénévoles pourront s'associer au chantier.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Montech</p> <p>Coût estimatif : 20 000 euros</p> <p>Calendrier prévisionnel : Début des travaux Printemps 2020</p>	

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : « Campagnes vivantes 82 », service des espaces verts de la commune de Montech

Partenariat financier : commune

Projet 1.4.2. : Création à l'identique de l'ancien bosquet du quartier du château d'eau

Descriptif : Le quartier dit du « château d'eau » possède sur un espace vert les ruines d'un moulin à vent. Celui-ci fait l'objet d'une étude de rénovation de la part d'une association de protection et réhabilitation du patrimoine ancien de la commune voisine de Finhan. Ce moulin était entouré d'un bosquet, arraché pour des raisons inconnues et remplacé par une pelouse. Des recherches à l'aide d'anciennes photos, de témoignages doivent permettre la « re-plantation » de ce bosquet, autant que faire se peut, à l'identique.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : 5 000 euros

Calendrier prévisionnel : 2020-2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : « Campagnes Vivantes 82 », service des espaces verts de la commune de Montech, Montéchois faisant appel à leur souvenir...

Partenariat financier : Commune

Projet 1.4.3. : Programme de plantation en partenariat avec les écoles Larramet et Saragnac

Descriptif : Il convient de protéger les cours des écoles de la commune par l'implantation de haies. C'est ainsi qu'un linéaire de 70 mètres est nécessaire pour l'école Larramet et de 300 mètres pour l'école Saragnac. Ce chantier sera réalisé en partenariat avec les écoles, des enseignants étant impliqués depuis plusieurs saisons sur la plantation de potagers et autres fleurs dans des palox aménagés dans la cour de l'école.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : 5 000 euros

Calendrier prévisionnel : Automne 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : « Campagnes vivantes 82 », service des espaces verts de la commune de Montech, corps enseignants

Partenariat financier : Commune

Projet 1.4.4. : Plantation par la commune de Montech de parcelles supplémentaires en bord de forêt

Descriptif : Aux lieux dits « Carillon », « La Clémentie Nord », « Melassou » des parcelles actuellement en fermage peuvent être reprises par la commune pour bénéficier du programme de développement rural Midi Pyrénées 2014-2020 (Région – Europe) au titre de l'opération « renouvellement des peuplements permettant d'accroître la valeur environnementale de

séquestration du carbone ». Accompagné par l'O.N.F. C'est près de plantés à proximité de la forêt d'Agre.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : 50 000 euros

Calendrier prévisionnel : 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Office National des Forêt

Partenariat financier : Région Occitanie, Europe

Projet 1.4.5. : Création parcours sportif en bord de canal

Descriptif : Les bords de canal sont très fréquentés par les montéchois lors de leur promenade tout comme par les habitants des communes voisines ou les touristes de par la facilité d'accès grâce à la vélo voie verte notamment. Pour rendre la promenade plus ludique et sportive, l'installation d'un parcours santé est programmée. Ce parcours, composé de différentes « stations » exigeant chacune la réalisation de certains mouvement de gymnastique, sera connecté. Le principe est simple : au début de chaque parcours, il vous suffit de scanner un flash code présent sur une borne et une vidéo montrant l'exercice à effectuer apparaît sur votre téléphone portable. Le dispositif sera complété par un appareil de fitness, offrant plusieurs ateliers, lui même connecté.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

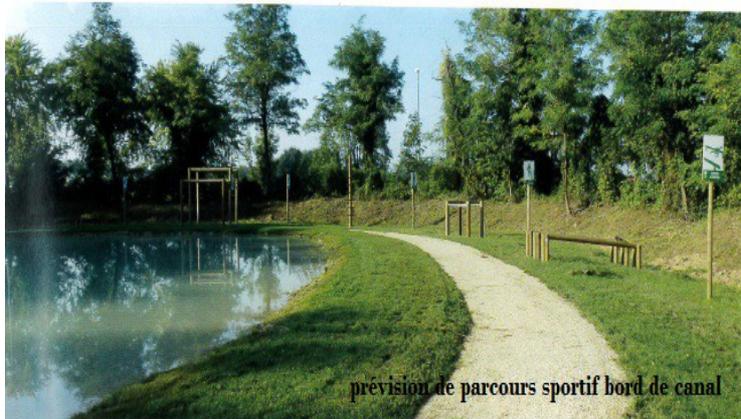
Coût estimatif : 10 000 euros

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Commune de Montech, Conseil Départemental

Calendrier prévisionnel : Début des travaux Printemps 2020,



Projet 1.4.6. : Création d'une pépinière arbustive communale

Descriptif : À proximité de l'école Larramet, la commune est propriétaire d'une vaste parcelle. Idéalement placée en bordure du canal, sur un terrain fertile, elle semble toute destinée à l'implantation d'une pépinière communale qui permettrait ensuite d'utiliser les arbres ou arbustes produits pour agrémenter les espaces publics de la commune.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : 5 000 euros

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : « Campagnes vivantes 82 », service des espaces verts de la commune de Montech

Partenariat financier : Commune



IV. Le partenariat avec la commune de Montech

Aménagement du château d'eau

→ Plantation d'un bosquet

- * Arbres et arbustes
- * Maintien de pelouse pour jeu ou pique-nique des riverains



IV. Le partenariat avec la commune de Montech

Autre projets

→ Valorisation du patrimoine arboré

- * Diagnostic d'arbres et arbustes de la commune
- * Accompagnement à la création d'une pépinière locale

→ Sensibilisation du grand public

- * Organisation de balades champêtres
- * Inventaire des Arbres Remarquables du territoire
- * Récolte de graines de Végétal Local



Le parc de la maison de l'ancienne maison de retraite



IV. Le partenariat avec la commune de Montech

Ecole Saragnac

→ Plantation d'une haie

- * 300 m linéaire
- * Chantier de plantation avec écoliers

→ Utilisation des bacs de plantation pour la pépinière communale ?

- * Intérêt pédagogique
- * Réflexion sur les aromatiques



Ecole Jean Larramet

→ Plantation d'une haie

- * 70 m linéaire
- * Chantier de plantation avec écoliers



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- nombres d'arbres et de végétaux plantés
- diminution de l'empreinte carbone

Axe 2**Fiche****Sécuriser, fluidifier les déplacements et promouvoir les mobilités actives****Développer les liaisons stratégiques et promouvoir les outils partagés****PRÉSENTATION DE L'ACTION****Contexte**

Située aux portes de l'agglomération montalbanaise et à moins d'une heure de celle de Toulouse, la commune de Montech reste dépendante, en terme d'activités de ces deux pôles.

21% des actifs travaillent sur Montauban et 9% sur Toulouse (par ailleurs, 9% des actifs qui viennent travailler à Montech proviennent de Montauban).

L'étude sur la mobilité réalisée en 2019 par la commune de Montech montre qu'actuellement les déplacements vers Montauban se font essentiellement en voiture particulière, sans véritable alternative tant en transport en commun qu'en co-voiturage.

Ceux vers Toulouse sont partagés entre voiture et train. Bien que l'offre ferroviaire reste insuffisante, le succès de la gare de Montbartier est important.

Le développement des transports en commun extra-urbain n'est pas de compétence communale mais des outils et des aménagements peuvent être mobilisés ou réalisés pour faciliter ce mode de transport.

Objectifs stratégiques

- Promouvoir et faciliter l'usage des transports en commun
- Développer les usages alternatifs à la voiture
- Diminuer les flux de véhicules individuels sur les principaux axes desservant la commune

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS**Projet 2.1.1 : Développer les liaisons Montech- Montauban****Descriptif :**

La liaison Montech-Montauban est aujourd'hui assurée par le ligne TER 933 avec un aller-retour par jour mais à des heures qui ne correspondent pas aux besoins essentiels des actifs et des demandeurs de services.

Le renforcement de cette desserte passe par des partenariats avec les collectivités qui en ont les compétences.

Cependant, divers aménagements peuvent être réalisés permettant ainsi de faciliter cette desserte. Sur le quartier d'activité et de services Lacoste-Mouscane, une aire multimodale peut être aménagée pour faciliter ces échanges

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : 50 000 €

Calendrier prévisionnel : Début des travaux Printemps 2021,

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, Conseil Départemental, Région Occitanie

Partenariat financier : Conseil départemental (produit des amendes de police),

Projet 2.1.2 . : Améliorer les liaisons vers le pôle multimodal de Montbartier

Descriptif : L'essentiel des rabattements vers le pôle multimodal de Montbartier s'effectue à ce jour en véhicule particulier. Le temps de trajet est de 8 min. En utilisant le réseau cyclable existant le long du canal, cette distance s'effectue en moins de 20 min. Cependant le dernier km doit s'effectuer le long de la Route Départementale 50 sur les voies de circulation automobile. A ce jour l'offre ferroviaire propose 13 dessertes régulières vers Toulouse et 11 vers Montauban. Il est envisagé d'étudier l'aménagement de cette section avec les services du Conseil Départemental et la commune de Montbartier.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech ,
Communauté de Communes Tarn et Garonne

Coût estimatif : 100 000€

Calendrier prévisionnel : Début des travaux 2021,

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : Associations de quartier, brigade de gendarmerie de Montech-Verdun, association de promotion des déplacements doux, Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, Conseil Départemental, Commune de Montbartier

Partenariat financier : Conseil départemental (produit des amendes de police),

Projet 2.1.3 . : Valoriser les offres existantes de covoiturage

Descriptif : 23% des habitants de la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne pratiquent le covoiturage. Cependant aucune aire n'existe officiellement sur le territoire communal. Il conviendrait donc comme proposé dans le cadre de l'étude intercommunale globale intermodalité autour du fer et mobilités innovantes d'aménager et d'identifier une ou deux aires sur le territoire communal.

En parallèle plus de 120 personnes sont inscrites au dispositif Rezo Pouce sur le territoire. Il conviendrait de valoriser l'action de cette association par la signalétique adaptée.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : 5 000€

Calendrier prévisionnel : Début des travaux 2021,

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : association de promotion des déplacements doux, Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, Conseil Départemental, Association Rezo Pouce

Partenariat financier : Conseil départemental (produit des amendes de police), région Occitanie

Projet 2.1.4 : Étudier les modalités de mise en place d'une navette intra-urbaine

Descriptif : Le pôle de service et d'activité de la Mouscane est situé à près de 2 km du centre historique. Bien que plusieurs aménagements soient envisagés pour développer les mobilités actives sur la commune, une partie de la population restera à l'écart de ces modes de déplacement en raison de sa tranche d'âge. Ne disposant pas toujours de moyen de déplacement motorisé, ces personnes pourraient bénéficier de transport en commun adaptés, éventuellement à la demande et réguliers. Ces solutions sont à étudier précisément (besoins, fréquence, desserte,...).

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : non défini

Calendrier prévisionnel : Étude en 2021,

Partenaires potentiellement concernés

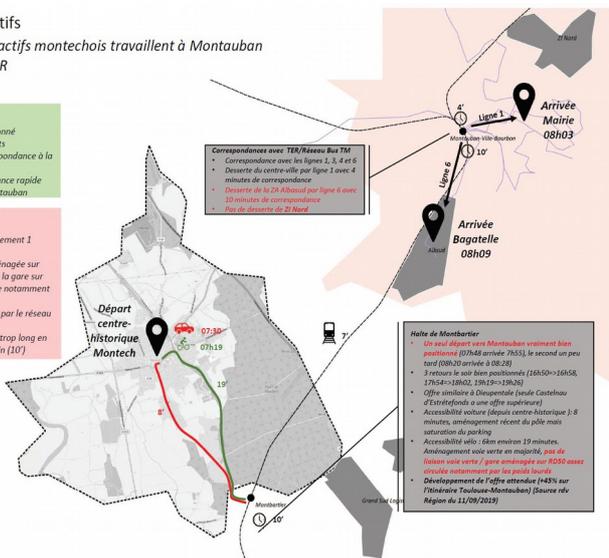
Partenariat technique : Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne

Partenariat Financier : non défini

La mobilité des actifs

30% des actifs montechois travaillent à Montauban
L'offre TER

- +**
 - 1 départ matin bien positionné
 - 3 retours le soir intéressants
 - 4 lignes bus TLM en correspondance à la gare de Montauban
 - Ligne 1 TM en correspondance rapide pour le centre de Montauban
- - Peu de souplesse avec seulement 1 départ le matin
 - Pas de liaison cyclable aménagée sur RDSO entre la voie verte et la gare sur une route assez fréquentée notamment par des PL
 - Pas de desserte de ZI Nord par le réseau bus TM
 - Temps de correspondance trop long en gare pour Abassud le matin (10')



La mobilité des actifs

30% des actifs montechois travaillent à Montauban
L'offre covoiturage et bus privés



- 23% des habitants de la Communauté de Communes, pratiquent le covoiturage (Source : Enquête sur « Le mieux vivre ici ensemble » décembre 2018)
- Quelques trajets proposés entre Montech et Montauban sur le site du Grand Montauban (moins de 10)
- Pas d'aires de covoiturage sur la commune
- Mars 2017 : Identification d'aires de covoiturage à aménager dans le cadre de l'étude « Quel projet mobilité pour la communauté de communes grand sud Tarn-et-Garonne ? (Source Commission Mobilité du 24 mars 2017 p52)
- 15 février 2018 (Comité de Pilotage ETUDE GLOBALE INTERMODALITÉ AUTOUR DU FER ET MOBILITÉS INNOVANTES – CCGSTG) : Etude d'un schéma d'aires de covoiturage avec la mise en place de services associés.



- 120 inscrits sur le secteur (2)
- Déficience à Montech de l'animation de mobilité
- BILAN ANIMATION – COMMUNICATION – MONTECH 2019
 - 27 Février : Stand lycée Olympe de Gouges
 - Proposition à Monsieur le procureur de demander l'installation d'un arrêt sur le pouce pour desservir le lycée.
 - 40 personnes sensibilisées
 - 27 Février : Tour d'état des arrêts, implantation, vérification de la concordance avec la fiche mobilité et l'application, photos.
 - 27 Février : Affichage et communication dans les commerces, passage à l'Office du tourisme.
- 2018
 - 22 Mai : Marché
 - 16 personnes sensibilisées, 7 intéressées, 2 inscriptions
 - 27 Novembre : Atelier mobilité à la Maison Rurale Emploi Formation (expérimentation Mission Locale)
 - 10 personnes sensibilisées, 7 intéressées, 2 inscriptions
 - 27 Novembre : Affichage, outils de communication, information, évolutions du dispositif, goodies : commerces et mairie.



Lignes de bus organisées par Grand Sud Logistique

- Test pendant 6 moi en 2017 de 3 lignes de bus (départs de Montauban-Nord, Moissac et Castelnau-d'Estrétefonds). L'aménageur demandait une participation du financement de la phase test aux entreprises de la Z.A.C. (contacte ou la CC n'avait pas la compétence mobilité pour assurer la gestion des lignes, et la Région n'ayant pas choisi de prioriser ces lignes).
- Actuellement, les entreprises de la Z.A.C. travaillent sur la création d'un groupement d'entreprises qui pourrait leur permettre de porter un projet similaire pour les salariés du secteur.

Source : Benoit TRÉSCAZES, CCGSTG

F49 Essonne - Développement rural 2018

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- Diminution du trafic routier individuel

Axe 2	Fiche action 2.2
Sécuriser, fluidifier les déplacements et promouvoir les mobilités actives	Réaliser les aménagements nécessaires au développement des mobilités douces
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune de Montech dispose de plusieurs dizaines de kilomètres de pistes aménagées, parfois sommairement, permettant de différencier les flux piétons des flux de véhicules motorisés ou non.</p> <p>Deux axes principaux totalement sécurisés et partagés traversent la commune : les deux véloroute le long du canal des deux mers et le long du canal Montech-Montauban. Parmi les autres axes en partie desservis :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la route départementale 50 (Montbartier-Escatalens) est en partie aménagée – la route départementale 928 (Auch- Montauban) est également partiellement aménagée à savoir du centre historique jusque la sortie vers Auch ainsi que la section entre le pont canal et le collège/lycée – la liaison en site propre entre le canal latéral et le collège via la passerelle bois piétons <p>Cependant de nombreuses fragilités subsistent :</p> <p>Géographiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les liaisons nord sud et est ouest au sein du centre ville et du cœur historique ne sont pas ou très mal assurées – les lotissements et zones résidentielles situés aux extrémités de la commune (dans toutes les directions) ne sont pas accessibles hors véhicules motorisés <p>Techniquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les liaisons actuelles aménagées le long des départementales sont soit en castine (donc impraticables en vélo ou par les personnes à mobilités réduites) soit insuffisamment dimensionnées pour être partagées entre cycles et piétons – les points de franchissement du canal latéral à la Garonne sont insuffisants pour permettre des liaisons directes entre le pôle d'activité commercial et de service (Mouscane – camping- collège-lycée) et le centre ville 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> – Sécuriser les déplacements doux (piétons-vélos) – Donner aux piétons et aux vélos la priorité dans ses déplacements sur le domaine public – Faire de la mobilité douce la priorité dans les déplacements de courte et moyenne distance (<3km) 	

Axe 2**Fiche action 2.3****Sécuriser, fluidifier les déplacements et promouvoir les mobilités actives****Aménagement de la circulation et du stationnement en centre ville****PRÉSENTATION DE L'ACTION****Contexte**

Le centre historique de Montech a bénéficié d'aménagements importants au début des années 2000. Réaménagement de la place de la visitation, d'une partie de la place Jean Jaurès, de différentes rues, construction d'une halle pour les marchés, etc...

Cependant une partie du centre est resté à l'écart de ses aménagements. Les déplacements en particulier à pied, en vélo restent difficiles voir dangereux. La jonction entre le « bas » de la ville et le secteur de la médiathèque passe obligatoirement par cette partie de la ville qui doit être réaménagé.

Au cœur de ce projet s'intègre également la problématique du point de jonction de plusieurs lignes de transport scolaire. Situé au niveau du boulevard lagal, ce point concentre près d'une dizaine de bus scolaires qui desservent plusieurs établissements scolaires du département. L'insécurité des voyageurs doit être traitée rapidement.

Objectifs stratégiques

- Sécuriser l'accès aux transports en commun scolaires
- Sécuriser les déplacements doux (piéton et cycliste) entre différents pôles de services de la commune

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS**PROJET 2.3.1 : CRÉER UNE VOIE TRAVERSANTE PIÉTONS/CYCLES****Descriptif : Créer une voie traversante piétons/cycles**

Le centre historique est traversé par 2 voies principales qui se croisent à angle droit au niveau de l'ancienne Halle commerciale : La rue Sadi Carnot et la rue Lafargue. Afin de fluidifier la circulation piétonne en centre ville et de faciliter les déplacements, la commune a acquis deux habitations menaçant de tomber en ruine qui seront détruites pour créer un nouvel axe de circulation piétonne parallèle à la rue Sadi Carnot. Les espaces publics périphériques de cet ensemble urbain seront réaménagés et végétalisés en conséquence.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : 100 000 €

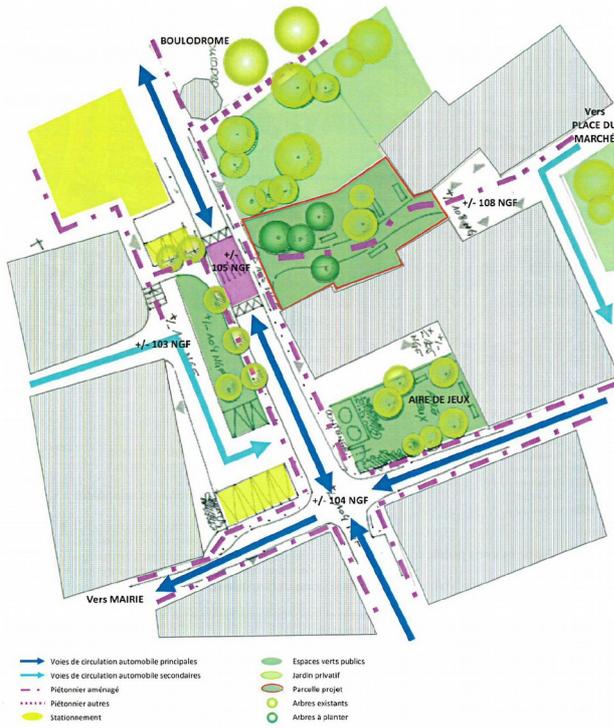
Calendrier prévisionnel : Début des travaux décembre 2019,

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : CAUE – Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine de Tarn-et- Garonne

Partenaires financiers envisagés : Conseil départemental , région Occitanie

Proposition d'aménagement depuis la rue MAUBEC au départ de la Place du Marché jusqu'à la Mairie.



82 Tarn-et-Garonne
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

CONSEILS AUX COLLECTIVITÉS



C

COMMUNE DE MONTECH |
PETR Garonne Quercy Gascogne
C. de C. Grand Sud Tarn-et-Garonne

Commanditaire |
COMMUNE DE MONTECH

Hôtel du département
100 Bd Hubert Gouze
82000 Montauban
Tel. 05 63 03 80 88
caue82@ledepartement82.fr
www.caue-mp.fr

Référent CAUE
Sandrine BASTIE
avril 2019

Conseil du CAUE 82

PROJET 2.3.2 : AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD LAGAL

Descriptif : Principal point de connexion des transports scolaires le boulevard Lagal concentre les liaisons vers le collège et le Lycée de Montech, Beaumont de Lomagne, Castelsarrasin et Montauban. À ce jour les points de pose et de dépose ne sont pas aménagés, les élèves naviguent entre les flux de voitures et de poids lourds qui fréquentent cette route départementale. La commune a souhaité assurer plus de sécurité, en partenariat avec le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine et le service des transports de la Région Occitanie grâce au réaménagement de cet espace et également assurer plus de fluidité dans les déplacements.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : 300 000€

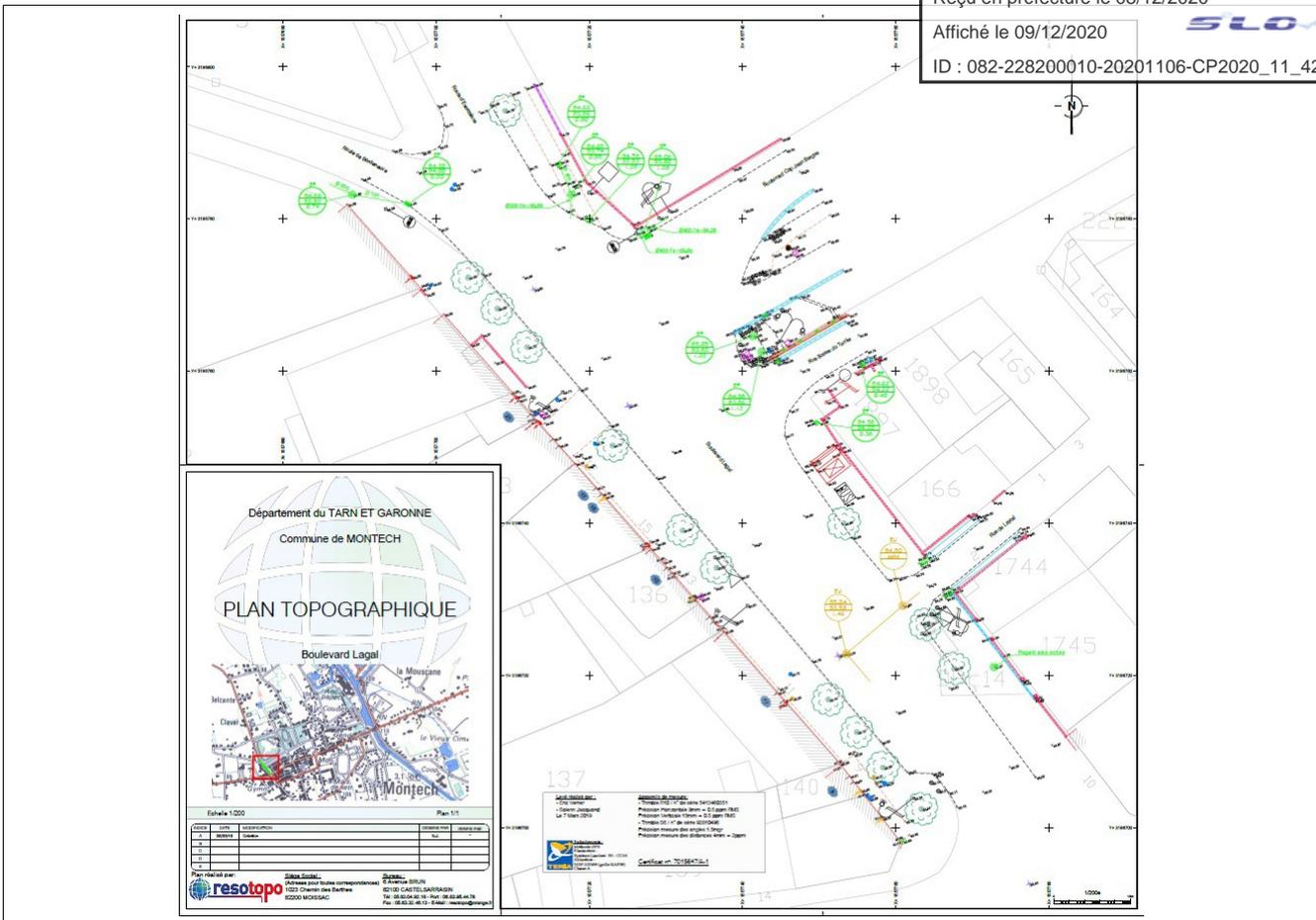
Calendrier prévisionnel : Avant projet sommaire 2019

- Avant Projet Détaillé printemps 2020
- travaux fin 2020 ,

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : Conseil Départemental, CAUE, SDAP

Partenaires financiers envisagés : Conseil départemental, région Occitanie



PROJET 2.3.3 : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE JEAN JAURÈS

Descriptif : Lieu de concentration des manifestations associatives estivales, place du marché du mardi, épicerie des deux fêtes foraines annuelles, principal parking du centre ville, lieu d'organisation de la majorité des commémorations, la place Jean Jaurès est le cœur de la vie culturelle et associative montecheoise. Elle est aussi un point de concentration des flux routiers, piéton et vélo pour relier le boulevard Lagal à la médiathèque puis au quartier Lacoste en passant par la crèche intercommunale et la maison des associations.

Désormais il convient de programmer un aménagement adapté à cet espace multifonctions.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : non connu

Calendrier prévisionnel : Etude Aps en 2021

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : associations des commerçants des marchés, Comité des fêtes et manifestations, CAUE, SDAP, Conseil Régional (service transports scolaires)

Partenaires financiers envisagés : Conseil départemental, région Occitanie, État

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre d'espaces publics aménagés
 nombre de cheminements doux créés

Axe 2**Sécuriser, fluidifier les déplacements et promouvoir les mobilités actives****Développer les espaces partagés et favoriser la coexistence des mobilités actives avec les flux de véhicules****PRÉSENTATION DE L'ACTION****Contexte**

La commune de Montech propose un tissu commercial et de service relativement compact qui permet à chacun de bénéficier d'un ensemble conséquent de services (publics et privés) et d'activités dans un périmètre restreint.

La bastide avec ses rues étroites est propice aux déplacements à pied ou en vélo. Face à ce constat la municipalité a souhaité, en 2018, à titre expérimental, mettre en place une zone de rencontre (vitesse limitée à 20 km/h, priorité aux mobilités douces et aux piétons, contre-sens cycliste,...) sur l'ensemble de ce périmètre. Le succès rencontré par cette expérimentation incite à étendre ce dispositif sur l'ensemble des zones résidentielles de la commune. Plusieurs lotissements seront ainsi « convertis » en espaces de rencontre dès 2020.

En parallèle, à ce jour, environ 1/3 du centre bourg est limité à 30 km/h avec des aménagements chaque jour plus conséquents pour réduire la vitesse. Dès 2020, un second tiers sera aménagé en conséquence. L'objectif à terme étant de limiter la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération montéchoise.

Objectifs stratégiques

- Réduire la vitesse en centre bourg et au sein des espaces résidentiels
- Donner aux piétons la priorité dans ses déplacements sur le domaine public
- Faire de la mobilité douce la priorité dans les déplacements de courte et moyenne distance (<3km)
- Limiter les espaces imperméabilisés en réduisant le dimensionnement des voies.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS**Projet 2.4.1 : Planter des zones de rencontre au sein de toutes les zones résidentielles de la commune (lotissements)**

Descriptif : À l'instar de ce qui a été réalisé en 2018 sur le centre ancien, il convient d'implanter, moyennant une signalisation horizontale et verticale adaptée ainsi que des dispositifs favorisant l'appropriation de l'espace public par les vélos et les piétons, des zones de rencontres sur toutes les zones résidentielles regroupées en lotissements.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : 10 000 €

Calendrier prévisionnel : Début des travaux Printemps 2020

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : Associations de quartier, brigade de gendarmerie de Montech-Verdun, association de promotion des déplacements doux, Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, Conseil Départemental

Partenaires financiers envisagés : Conseil départemental (produit des amendes de police)



Projet 2.4.2 : Étendre la « zone 30 km/h » à l'ensemble de l'agglomération montéchoise

Descriptif : Sur le modèle de celle existante sur environ 1/3 de la commune, l'extension de la zone 30 km/h sur le périmètre de l'agglomération passe par une sensibilisation du public et la mise en place de dispositifs d'information (type radars pédagogiques) et de dispositif de ralentissements des véhicules en compléments des signalisations horizontales et verticales réglementaires.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : 40 000€

Calendrier prévisionnel : Début des travaux Printemps 2020

Partenaires potentiellement concernés

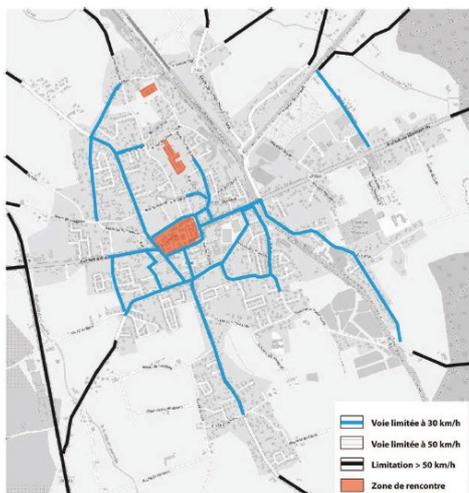
Partenaires techniques : Associations de quartier, brigade de gendarmerie de Montech-Verdun, association de promotion des déplacements doux, Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, Conseil Départemental

Partenaires financiers envisagés : Conseil départemental (produit des amendes de police), région Occitanie

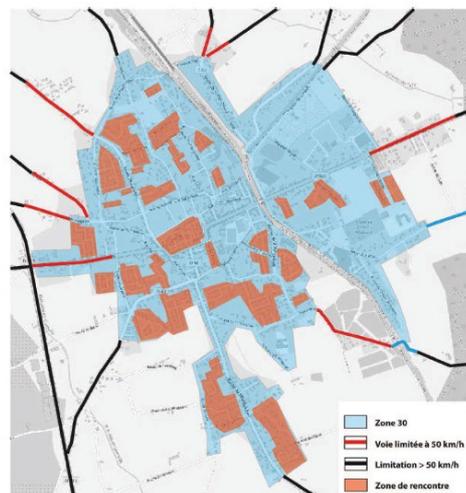
Modes actifs : piétons et cyclistes

Deux visions tranchées

Scénario 1 : marquer toutes les limites de l'agglomération et donner une continuité aux tronçons limités à 30km/h existants



Scénario 2 : marquer toutes les limites de l'agglomération et créer une grande zone 30 pour apaiser la circulation et les îlots de calme à l'aide des zones de rencontre



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre de kilomètres de voirie à vitesse réduite
baisse du nombre des incivilités routières

Axe 2**Fiche action 2.5****Sécuriser, fluidifier les déplacements et promouvoir les mobilités actives****Mise en place d'un Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace communal (P.A.V.E.)****PRÉSENTATION DE L'ACTION****Contexte**

En France, 9,6 millions de personnes sont handicapées au sens large du terme et reconnues comme telles administrativement.

Elles déclarent avoir un problème de santé depuis au moins 6 mois et rencontrer des difficultés importantes dans leur activité quotidienne.

Sur le secteur de Montech et des communes limitrophes, 18% de la population soit près de 2 000 personnes sur une population de 11 000 d'habitants, souffrent d'une incapacité temporaire ou permanente et d'une limitation d'activité. (Personnes en fauteuil, avec déambulateur, canne de marche mais aussi personnes avec enfant en poussette, personnes âgées, etc...).

Pour la seule ville de Montech, le caractère ancien de la cité mais aussi son développement important présentent un certain nombre de difficultés aux déplacements de ces catégories de population.

Objectifs stratégiques

Compte tenu de sa politique de développement d'espaces "apaisés" et des mobilités douces, la commune de Montech projette de répondre aux besoins de mobilité des personnes en situation de handicap sur le territoire communal que ce soit en centre ville, dans le centre ancien ou dans les autres quartiers de la ville.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

Descriptif : L'élaboration d'un P.A.V.E. suppose d'une part une connaissance approfondie des infrastructures de la commune ainsi que des déplacements à travers la ville en portant un regard particulier sur la mobilité des personnes en situation de handicap et d'autre part d'apporter une aide à la décision aux élus concernant la politique future d'accessibilité et d'établir une programmation.

Pour cela il convient de :

- 1. Établir le diagnostic** de l'accessibilité par les personnes handicapées aux espaces publics et à la voirie à travers un état des lieux sur le terrain comportant un relevé de défauts, une prise de photos et une cartographie.
- 2. Faire des propositions** aux élus de solutions techniques présentées sur des fiches actions avec approche financière ; établir une programmation pluriannuelle comprenant les priorités d'intervention.

La commune de Montech projette de faire appel à un bureau diagnostic, faire les propositions concrètes aux élus et techniciens ainsi que proposer à ces derniers les moyens de la réflexion et de la concertation.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : 70 000 €

Calendrier prévisionnel : Printemps 2020, livraison espérée dernier trimestre 2021.

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Bureau d'études, CEREMA, Région Occitanie, MDPH du Tarn et Garonne, Associations locales

Partenaires financiers :



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Axe 3	Fiche action 3.1
Économie et tourisme	Valoriser l'attrait touristique de la commune
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	

Compte tenu de :

- Sa situation géographique particulière sur "l'entre deux mers", au carrefour des axes Paris-Barcelone et Bordeaux-Toulouse-Montpellier entre voies navigables et voies routières avec la traversante Auch-Montauban-Cahors,
- L'intérêt pour la forêt d'Agre,
- Du projet de rénovation du site unique de la "pente d'eau",
- De son port canal,
- De son centre bourg historique,

et faisant le constat de son attrait touristique grandissant, la ville de Montech a choisi de centrer son développement économique sur le tourisme et particulièrement le tourisme en vélo ou "slow tourisme" (déplacements doux à pied, en vélo ou en bateau)

Objectifs stratégiques

De nombreux touristes s'arrêtent à Montech pour voir « la machine ». Bien qu'à l'arrêt depuis une dizaine d'années, la pente d'eau, en son temps installation novatrice pour la navigation sur le canal (elle permet d'éviter le passage de 5 écluses) excite toujours la curiosité. Il convient donc de valoriser ce site qui constitue un attrait indéniable pour le Tarn et Garonne. Situé à une pointe du triangle Montech-Montauban-Moissac l'objectif est de proposer, à partir de ce lieu réhabilité un véritable parcours sur le territoire afin de capter les touristes sur plus d'une journée. Pour cela, un office de tourisme vantera les lieux à visiter à proximité en commençant par la commune de Montech et son parcours historique. Le camping saura les accueillir ou le port pour les plaisanciers, le tout dans une commune bien fleurie.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

Projet 3.1.1. : Revalorisation du site de la Pente d'eau

Descriptif : La revalorisation du site de la Pente d'Eau, envisagée depuis plusieurs années débute en cette fin 2019. Les divers partenaires prennent chacun en charge une partie du projet. VNF a en charge le déplacement de la machine, Le Département l'aménagement du parc de la machine ainsi que la halte vélo. La communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne sera chargée de l'aménagement de la péniche ainsi que de l'édification de l'office de tourisme intercommunal. Quant à la commune de Montech elle prend à sa charge l'aménagement de « l'entrée du site » à savoir la création d'un vaste parking recevant voiture et bus, la création d'un vaste espace verts fleuris qui pourra recevoir des spectacles puisqu'il s'agira d'un amphithéâtre de pleine nature, les gradins étant implantés dans le talus en bordure du canal. Un quai desservira l'accès à l'office de tourisme jusqu'au bâtiment « Totem » lieu de départ de la déambulation jusqu'au site de la pente d'eau.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech, Communauté de Communes, Conseil Départemental

Coût estimatif : 350 070 € (part communale)

Calendrier prévisionnel : 2019-2020

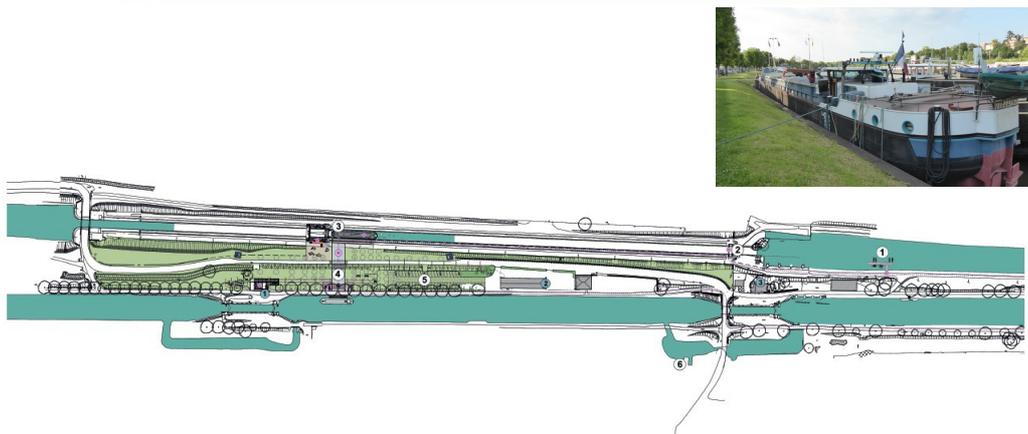
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : cabinet ALEP, Bakelite, Architecte Cascarigny

Partenariat financier : Conseil Départemental, Conseil Régional, État, VNF, Communauté de communes GSTG, commune



LA PENTE D'EAU DE MONTECH : PLAN MASSE GÉNÉRAL



- ① La maison éclésiére de Pellaborie
Appel à projet VNF - Nouvelles activités en lien avec la mise en valeur de la pente d'eau
- ② Les locaux techniques VNF
- ③ La maison éclésiére des Peyrets
- ④ L'embarcadère/débarcadère de la pente d'eau
- ⑤ La passerelle de la pente
- ⑥ Le couple machine/péniche
- ⑦ Le parc de la machine
- ⑧ Le stationnement évènementiel
- ⑨ La micro centrale électrique

Echelle: 1/2000

46

DOCUMENT PROVISOIRE - EN COURS

MISE EN VALEUR DU SITE DE LA PENTE D'EAU DE MONTECH - MARCHE N°1 / VALORISATION TOURISTIQUE DE LA PENTE D'EAU - AVP - Alep paysannes - 14/02/2018

Projet 3.1.2. : Installation d'un office de tourisme intercommunal

Descriptif : L'office de Tourisme Intercommunal trouve sa place dans un bâti de la médiathèque et sera installé tout en préservant le côté friche industrielle. Il y aura donc du « neuf » dans du « vieux » (à l'exemple de la médiathèque). Sur plus de 150 m² les touristes seront accueillis pour démarrer leur déambulation jusqu'à la pente d'eau. Mais l'office de tourisme proposera également divers circuits soit sur le territoire de la communauté de communes à la découverte notamment de ses productions agricoles et de son oenotourisme. Au delà, c'est un panorama du Tarn et Garonne qui sera proposé.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2020-2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Raymond Cascarigny Architecte
Partenariat financier : État, Communauté de Communes,



Projet 3.1.3. : Développement du complexe hôtelier de plein air de Montech et obtention du label "Tourisme et Handicap"

Descriptif : Le canal séduit de plus en plus de visiteurs et de touristes. La fréquentation du canal des 2 mers à vélo est en progression de 11 % sur Montech depuis le début de l'année 2019. Les professionnels du tourisme s'attendent cette année à dépasser les 90 000 touristes à vélo sur le département du Tarn et Garonne.

Parallèlement au développement de ce mode de tourisme, de plus en plus de personnes en situation de handicap souvent à l'initiative d'associations soucieuses de favoriser l'inclusion, aspirent à partager avec les personnes valides les plaisirs de l'hébergement de plein air.

La commune de Montech étant propriétaire d'un terrain de camping idéalement placé en bord de canal, celle-ci a la volonté de valoriser cet équipement suivant ces deux axes.

Dans cet objectif, la Ville de Montech envisage de faire l'acquisition d'un mobil home adapté lors du renouvellement du parc de logements et de procéder aux aménagements nécessaires pour répondre aux exigences de la marque nationale "Tourisme et Handicap".

www.entreprises.gouv.fr/marques-nationales-tourisme

La mise en conformité du site à réaliser (hors logements) porte sur :

- La révision complète de la signalétique (directionnelle, de localisation des équipements),
- L'accessibilité des cheminements avec la suppression des obstacles et l'ajout de contrastes visuels et tactiles,
- La révision des éclairages intérieurs et extérieurs,
- La mise en accessibilité des terrasses et des logements de type mobil-home ou bungalow toilés.

La mise en conformité "accessibilité" de l'ensemble du site doit permettre à toutes les catégories de handicap d'être accueillies dans les installations du complexe hôtelier de plein air de Montech.

L'obtention du label "Tourisme et Handicap" sera un attrait supplémentaire pour l'accueil hôtelier de plein air de Montech et sa région.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : Mobil-home adapté = 40 000€

Mise en accessibilité du site et des installations = 30 000€.

Calendrier prévisionnel : 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DDT service accessibilité
Agence départementale du tourisme du Tarn et Garonne.
Partenariat financier : Conseil Départemental



Projet 3.1.4. : Création d'un parcours d'orientation sportif et culturel dans les rues de la ville sous l'égide du CMJ

Descriptif : Les jeunes élu(e)s du Conseil Municipal des Jeunes ont réfléchi à l'installation dans les rues de la ville d'un parcours qui se veut à la fois ludique et éducatif sur le plan historique. Le parcours se déclinera tel un jeu de piste dans les rues de la commune permettant de relier 12 points avec une énigme à la clé à découvrir pour poursuivre son chemin. C'est avec l'aide de l'historien Guy Astoul que le questionnaire a été élaboré. Chaque étape du parcours sera matérialisé par un « totem » qui explicitera la question, un système de poinçon permettra de tamponner la carte jeu avant de se rendre au point suivant. La carte jeu devra être ramené à l'office de tourisme, avec ses 12 poinçons, et les participants se verront remettre alors un petit cadeau.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : 72 000 €

Calendrier prévisionnel : 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Conseil Municipal des Jeunes, Monsieur Guy Astoul
Partenariat financier : Commune

Projet 3.1.5. : Mise en place d'une signalétique urbaine de proximité

Descriptif : La ville de Montech est une commune en plein essor démographique du Sud du Tarn et Garonne, chef-lieu de canton qui draine une population importante. Avec son port sur le canal, l'ouvrage de la « pente d'eau » et son camping 3*, elle accueille des touristes qui ont besoin d'être guidés vers les différents sites ; touristiques, d'hébergement et de restauration, de stationnement. La signalétique est aussi nécessaire aux montéchois et aux visiteurs des autres communes pour se repérer et trouver les différents établissements recevant du public. Aujourd'hui, une multitude de panneaux foisonnent en ville, signalant les commerces, les hébergements, les établissements

publics, les lieux touristiques sans aucune cohérence dans la signalétique décidé de lancer en 2017 une étude de signalisation directionnelle et de L'étude a permis de définir :

- Le Schéma directeur de jalonnement qui définit les liaisons, les jalonnements, et la réalisation des fiches carrefour
- Le projet de définition, qui comprend l'étude d'implantation, des panneaux et leurs compositions précises
- L'étude de faisabilité réalisée sur le terrain et l'estimation précise du projet

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : Le montant des investissements s'élève à 206 472€Ht décomposé comme suit :
Signalisation directionnelle : 125 214€
Signalisation d'information locale : 67 122€
Signalisation piétonne : 14 136€

Calendrier prévisionnel :

2020 : consultation des entreprises pour la signalisation directionnelle et mise en œuvre
2021 : consultation des entreprises et mise en œuvre pour la signalisation d'information locale et la signalisation piétonne

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, Conseil Départemental, SDAP, CAUE
Partenariat financier : Conseil départemental,

Projet 3.1.6. : Obtention du Label régional « Ville Fleurie »

Descriptif : Depuis quelques années l'accent est mis sur le fleurissement des espaces publics et la création de points de rencontre agrémentés de « petites sculptures » réalisés en matériaux recyclés (palettes, vieux meubles, outils...). L'objectif de la commune est d'obtenir une fleur au classement régional ce qui pourrait être le cas dès 2020 si Montech termine à nouveau 1er de sa catégorie lors du classement des « villes et villages fleuris » du 82. Les employés municipaux rivalisent de projets pour proposer des aménagements colorés, humoristiques, qu'habitants et touristes non seulement respectent, mais immortalisent par de nombreuses photos.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : 10 000 euros.

Calendrier prévisionnel : 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Campagne Vivante, CAUE,
Partenariat financier : Commune



Projet 3.1.7. : Augmentation du nombre de poste d'amarrage au port du Canal

Descriptif : Le port de Montech, géré en régie suite à une DSP accordée par VNF, compte à ce jour 36 emplacements. Des plaisanciers sont de passage l'été mais certains choisissent d'hiverner au port de Montech trouvant sur place toutes les commodités. Certains bateaux sont même installés depuis plusieurs années. Pour répondre à cette demande mais également au projet d'installation de « tiny house flottante » il convient d'augmenter le linéaire du port pour installer de nouveaux pontons et bornes d'eau et d'électricité.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : 15 000 euros

Calendrier prévisionnel : 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Voie Navigable de France

Partenariat financier : Commune



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Fréquentation du site de la pente d'eau et de l'office de tourisme
 nombre de nuitées au port
 obtention de la première « fleur »

Axe 3**Fiche****Economie et tourisme****Réhabilitation du bâti ancien****PRÉSENTATION DE L'ACTION****Contexte**

Le centre ancien et le centre bourg de Montech offre une diversité de logements qui pourraient être accessibles à des personnes ayant soit des difficultés physiques soit économiques pour se déplacer. L'activité commerciale et de service de proximité reste à ce jour suffisante pour satisfaire les besoins de première nécessité de cette population. Cependant certains biens immobiliers n'offrent pas la décence nécessaire à leur mise sur le marché immobilier.

Objectifs stratégiques

- supprimer l'habitat insalubre en centre-bourg
- proposer une offre de logements et de locaux adaptée aux demandes

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS**Projet 3.2.1 : Création du Permis de Louer**

Descriptif : Afin de lutter contre la location d'habitats insalubres, les élus locaux ont la possibilité d'instaurer sur leur territoire un « permis de louer ». Ceci implique que le propriétaire bailleur devra soit établir une déclaration de mise en location, soit obtenir une autorisation préalable de la commune pour louer. Cette mesure a pour but de mieux encadrer le marché locatif et de réduire le nombre de logements indignes proposés aux locataires. Il conviendra de définir la ou les zone(s) concerné(es) sur le territoire. Le centre bourg est particulièrement visé puisqu'il recèle à la fois bon nombre de logements vacants et/ou vétustes.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier :

Projet 3.2.2 : Volonté de remise sur le marché de l'habitat vacant depuis plus d'un an par le biais d'une OPAH, d'un zonage du PLU, taxation des logements vacants...

Descriptif : Afin de tenter de remédier à la désertification du centre bourg, il convient de mettre en place des mesures permettant de rouvrir à la location ou à la vente, les nombreux logements vacants. Pour cela les élus se questionnent sur l'instauration d'une taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). Celle ci est due si le logement est vacant depuis plus de 2 ans. Toutefois une question se pose : la THLV peut elle toujours être appliquée alors même que le gouvernement instaure de façon progressive la suppression de la taxe d'habitation. Pourrait également être mis en place, des entretiens personnalisés avec les propriétaires de logements vacants pour les informer des dispositifs utilisables afin de remettre leur bien sur le marché de la

location. Le recours à une OPAH peut également être envisagé.
propriétaires des dispositifs et des avantages de la remise sur le marché.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : l'ANAH

Partenariat financier :

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Diminution du nombre de logements vacants

Axe 3	Fiche action 3.3
Economie et tourisme	Activité commerciale, agricole, artisanale
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune de Montech s'est engagée depuis de nombreuses années dans la préservation de son environnement naturel et dans la promotion de l'environnement. Les espaces publics sont gérés sans pesticides depuis plus de 5 ans, la cuisine centrale propose des repas Bio ou alternatifs et s'approvisionne en partie auprès de producteurs locaux depuis de nombreuses années. L'enjeu est aujourd'hui de poursuivre cette dynamique.</p> <p>Une partie de population accueillie actuellement sur la commune est dans une dynamique nouvelle de service de proximité, de retour au naturel, de nouvelles formes d'activités. Il convient donc de leur proposer les outils adaptés à leurs besoins.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - proposer de nouvelles formes d'accueil d'activités partagées - proposer de nouveaux locaux d'activités en centre bourg - Maintenir la biodiversité et gérer écologiquement les espaces publics 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Projet 3.3.1. : Création d'un espace de coworking pour offrir un local partagé aux artisans, à du télétravail.</p> <p>Descriptif : De part sa position géographique, sa typologie de population et les déplacements domicile travail conséquents vers les pôles urbains de proximité, en particulier vers celui de Toulouse, la commune de Montech rencontre le besoin de disposer d'espaces type « tiers lieux » ou de coworking.</p> <p>L'étude en cours de réalisation par la communauté de communes grand sud Tarn-et- Garonne et le diagnostic social intercommunal de territoire confirment ce besoin.</p> <p>L'objectif opérationnel consiste en l'aménagement d'un ou plusieurs lieux selon les vocations qui seront précisées avec les bénéficiaires. Plusieurs espaces ou sites publics pourront répondre à cette problématique.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Montech ou Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne</p> <p>Coût estimatif : non déterminé</p> <p>Calendrier prévisionnel : aménagement en 2021 en fonction des résultats définitifs de l'étude intercommunale</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, Utilisateurs Partenariat financier : CCGSTG</p>	

Projet 3.3.2 : Transformation de la « maison Durand » en locaux

Descriptif : La commune s'est rendue propriétaire d'un ensemble immobilier au sein d'un vaste jardin en bordure de la place Jean Jaurès. Afin de redynamiser le centre bourg notamment au niveau des commerces, cette propriété sera mise à disposition de « Tarn et Garonne Habitat » qui s'engage à édifier des locaux neufs. Ces derniers accueilleront en rez de chaussé des « cases » destinées à recevoir des petits commerces de proximité voire , permettre l'installation de professions libérales. Le premier étage sera destiné à de l'habitation. Cet équipement directement en lien avec le réaménagement de la place Jean Jaurès et plus largement du centre ville permettra de dynamiser ce secteur et d'offrir commerces et services de proximité. Les montéchois ne pouvant se rendre aisément sur la zone de la Mouscane distante de 1 km.

Maître d'ouvrage : Tarn et Garonne Habitat

Coût estimatif : bail emphytéotique au profit de Tarn et Garonne Habitat, la mairie assumerait la gestion des baux commerciaux.

Calendrier prévisionnel : 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Tarn et Garonne Habitat

Partenariat financier : Commune, Tarn et Garonne Habitat, Conseil Départemental

Projet 3.3.3 : Mise en place de serres communales, d'une ferme communale pour alimenter les cantines scolaires en produits frais, bio et locaux

Descriptif : La cuisine centrale de la commune prépare chaque jour plus de 500 repas à destination des écoliers. Un effort particulier est fait sur la proposition de repas bio (1/semaine) et végétarien (1 fois/mois). La volonté clairement exprimée par les élus est de proposer une restauration de qualité pour un prix modique (a ainsi été instauré en ce début d'année scolaire, un tarif de repas cantine à 1 € pour les quotients familiaux inférieurs à 650€). Le prix maximum du repas cantine étant de 2,84€ pour les familles ayant un quotient familial supérieur à 1200€. Afin de pouvoir proposer des produits frais et de proximité, la commune souhaite installer sur des terrains lui appartenant une « ferme communale » dotée de serres, permettant la production de légumes tout au long de l'année. La production estivale sera réservée aux enfants fréquentant le centre de loisir. En cas de surproduction, les fruits et légumes seront proposés à la maison de retraite. Il conviendra de procéder à l'embauche d'un agent municipal qui sera spécialisé dans la production maraîchère afin d'établir en lien avec le cuisiner l'échelonnement des plantations en lien avec les menus.

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

Coût estimatif : 200 000 euros

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Chambre d'agriculture, chantier d'insertion de la communauté de la communauté de communes

Partenariat financier : Région Occitanie, Département

Projet 3.3.4 : Possibilité d'Ecopâturage et installation de ruches

Descriptif : La prise de conscience de réduction des impacts environnementaux et de conservation de la biodiversité valide le recours à l'éco pâturage. Cette pratique s'adapte facilement aux zones naturelles et montagneuses mais elle peut également être instauré pour l'entretien d'espaces publics communaux en zone semi urbaine. De plus, elle permet de remettre au goût du jour des races domestiques délaissées. La commune de Montech s'oriente vers un écopâturage grâce à des moutons d'Ouessant (le recours à d'autres races si possible plus locales n'est pas exclu). Dans un premier temps, c'est au sein du cimetière que serait tentée l'expérience. En effet, une extension du cimetière a été réalisé, laissant à ce jour plus de 11 ha d'espace vacant qu'il convient d'entretenir. La gestion et le suivi des animaux pourraient être réalisés par l'agent ayant en charge la « ferme communale ».

Il est également envisagé afin de faciliter la pollinisation des serres communales, d'installer des ruches. La préservation des abeilles étant un enjeu incontournable

Maître d'ouvrage : Commune de Montech

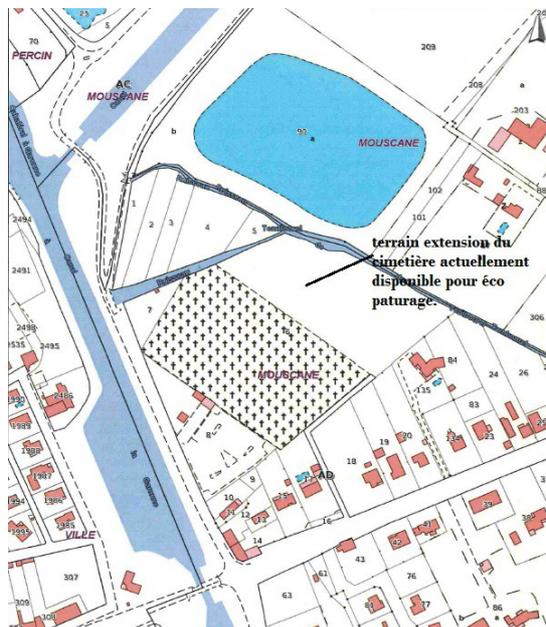
Coût estimatif : 10 000 euros

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Chambre d'agriculture,

Partenariat financier : Commune



Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation du territoire et de la stratégie de développement :

- du territoire communautaire de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne

La Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne se positionne comme un territoire pivot et majeur au sein du département de Tarn et Garonne et du PETR Garonne Quercy Gascogne. Depuis sa création en janvier 2017, elle entend proposer une stratégie de territoire cohérente avec son développement, valorisant ses atouts et innovante vis-à-vis de la volonté politique de ses élus, tout en associant les communes adhérentes.

Considérant l'évolution possible de son champ de compétence et de la définition de l'intérêt communautaire, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne met en oeuvre des projets dans une dimension transversale tels que :

o Le **Plan Climat Air Energie Territorial**. De ce PCAET et sa stratégie découleront les projets de la Communauté de Communes avec comme objectif principal d'être territoire à énergie positive en 2050. Des finalités telles que la réduction de la consommation énergétique, l'encouragement à la production locale ou encore la réduction des déplacements motorisés encadreront les actions à venir.

o La **stratégie de développement économique du territoire**. Le développement économique est orienté pour répondre aux objectifs de structuration de l'offre foncière des zones d'activités, de promotion et soutien de l'économie locale, de développement et pérennisation des services de proximité, de soutien à la filière agricole et enfin de la mobilisation en faveur de l'emploi pour tous.

o La **stratégie Mobilité du territoire**. Cinq finalités composent la stratégie : réduire l'usage de la voiture individuelle dans les déplacements pendulaires, allier mobilité et activité économique, répondre aux problématiques des personnes ne disposant pas de moyens de transports, améliorer le cadre de vie et contribuer à l'attractivité du territoire et enfin accompagner la mobilité des personnes et des organisations.

o La **stratégie Numérique**. Le développement du très-haut débit et de l'évolution des usages ont incité les élus à mettre en oeuvre une politique du numérique de territoire. Il y est question d'améliorer l'efficacité du service public, de renforcer l'accessibilité pour tous les usagers et d'expérimenter de nouveaux usages pour être reconnu comme territoire innovant.

o Le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**. La compétence urbanisme permet à l'intercommunalité de penser l'aménagement du territoire, c'est pourquoi un premier PLUi à 12 communes est en cours d'élaboration et qu'un PLUi à 26, couvrant l'ensemble des communes, verra le jour d'ici 2022.

o Le **diagnostic social partagé**. La compétence Politiques sociales est en cours de définition, et se construit par l'élaboration d'un diagnostic social partagé et multi-partenarial.

o Le **développement touristique**. Également en construction, la stratégie de développement touristique de territoire s'articulera autour d'un office de tourisme, d'un bureau d'information et d'équipements structurant comme la Pente d'eau de Montech et le Parc de Loisirs de Saint-Sardos.

o La **politique Culturelle**. La Communauté de Communes compte de nombreuses médiathèques réunies au sein de deux réseaux couvrant l'ensemble du territoire, une salle de spectacle, sans oublier des programmations culturelles riches tout au long de l'année.

Les axes stratégiques présentés par la commune de Montech correspondent aux orientations de la Communauté de Communes, tant sur le plan de la cohérence des enjeux que de la transversalité des actions.

- du territoire de projet du PETR Garonne, Quercy Gascogne :

La commune de Montech constitue un bourg-centre majeur de la partie sud du territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne. Les axes stratégiques définis par la commune s'inscrivent en cohérence avec le projet de territoire 2014-2021 du PETR, construit autour de 2 enjeux et de 8 champs d'action prioritaires :

Enjeu 1 : Affirmer la compétitivité du territoire et contribuer à son rayonnement

- Le développement des capacités d'accueil des entreprises ;
- La revitalisation du commerce et de l'artisanat des bourg-centres en accompagnant la reprise et la diversification vers les nouvelles attentes et besoins des populations ;
- Le développement des circuits courts agricoles et de projets de transformation basés sur l'innovation pour les filières de qualité ;
- La mise en réseau des acteurs de l'économie touristique et culturelle.

Enjeu 2 : Renforcer l'attractivité du territoire et réduire les déséquilibres territoriaux, par :

- Le développement d'un cadre de vie de qualité avec la production de logements adaptés et l'aménagement d'espaces publics favorisant le vivre-ensemble ;
- La transition énergétique et écologique ;
- L'amélioration de l'accessibilité du territoire en favorisant l'intermodalité et en s'appuyant sur les évolutions technologiques et numérique pour conforter le maillage territorial ;
- Le développement et le maintien de services et équipements indispensables à la population à tous les âges de la vie, en veillant à anticiper les besoins.

Le **développement des bourgs-centres** constitue un enjeu transversal à la croisée des différents champs d'intervention définis dans le contrat-cadre du PETR. Face à un territoire marqué par une pluralité des identités et des problématiques locales, la stratégie du PETR vise à contribuer à un développement équilibré, solidaire et durable dans le respect des spécificités de chacun.

Il s'agira notamment de **renforcer la compétitivité et l'attractivité des bourgs-centres** du territoire en agissant de façon simultanée sur plusieurs volets : le soutien à l'économie locale et à l'emploi ; la qualification du cadre de vie ; l'accès aux services et équipements et la transition écologique et énergétique.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre de Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Montech et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,

- transition écologique,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics...),
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Études rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Montech et la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat de développement territorial de Montech pour la période 2019 - 2021.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial de Montech.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département de Tarn et Garonne

L'intervention financière du département de Tarn-et-Garonne s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets présentés, au regard des politiques traditionnelles en vigueur et dans le respect des plafonds de dotation accordés aux communes et communautés de communes sur la période 2016/2020.

Au titre des mesures opérationnelles proposées par la commune de Montech les politiques d'interventions départementales qui seront le plus souvent mobilisées relèvent principalement des aides en faveur des bâtiments communaux, pouvant être déployées au profit des intercommunalités comme des communes. Il s'agit des aides en faveur de l'entretien et de la création de bâtiments communaux (avec, par exemple, l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la réhabilitation de la mairie et de divers bâtiments communaux, la création de maisons médicales, de maisons de santé pluridisciplinaires ou de maisons de services au public). Citons aussi les aides à la création ou la réhabilitation de salles polyvalentes, culturelles, de réunions et des locaux périscolaires, qui prévoient des plafonds de dépenses subventionnables bonifiés lorsque le projet est sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. Mentionnons enfin les aides à la création ou à l'extension des capacités d'accueil des établissements telles que les crèches, les haltes garderies, les centres aérés. La politique départementale de soutien aux communes et communautés de communes prévoient aussi un large spectre d'intervention en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat. Le département de Tarn-et-Garonne peut ainsi soutenir les travaux d'investissement pour des aménagements de villages et la valorisation des centres-bourgs en cofinçant par exemple l'embellissement paysager, la restauration de patrimoine vernaculaire, la création de lotissements communaux de qualité, la résorption de l'habitat insalubre qui permet aux communes une acquisition facilitée de biens immeubles. Le cas échéant, le département peut aussi considérer les dépenses des collectivités dans les domaines de la voirie et des réseaux en mobilisant trois dispositifs ainsi que la création d'aires de covoiturage comportant des bornes de recharge de véhicules électriques.

Le département de Tarn-et-Garonne appuie aussi les collectivités dans le maintien du dernier commerce et la montée en gamme des équipements touristiques qu'elles gèrent au titre du principe de soutien à la rénovation des villages en milieu rural (Hôtellerie publique de plein air classée,

création et modernisation de meublés de tourisme publics, gîtes d'étapes et de groupes (modernisation de villages vacances pavillonnaires et création de p... touristiques).

Il soutient pareillement l'investissement public venant conforter la structuration des thématiques touristiques majeures identifiées dans son schéma départemental touristique 2017/2021 à savoir la valorisation touristique du Canal des deux mers, la modernisation des haltes nautiques, les équipements de loisirs et tourisme de pleine nature, la valorisation de l'itinérance douce, la qualification des sites de visites.

Il contribue, dans un souci constant de complémentarité avec l'action de son agence de développement touristique à la qualification et à la mise en réseau des Offices de Tourisme par le financement des outils numériques et sites internet en réseau. En matière de culture, le département agit également en faveur de son patrimoine emblématique par l'aide à la conservation des monuments historiques classés n'appartenant pas à l'État, les monuments historiques inscrits à l'inventaire supplémentaire et les objets mobiliers communaux classés et inscrits. Il favorise aussi la restauration du patrimoine architectural et culturel.

L'enseignement de la musique et la lecture publique constituent par ailleurs les clefs de voûte des dispositifs départementaux d'aide en faveur de la culture. Le département aide en outre les investissements dans les écoles publiques et au titre des sports, les équipements sportifs garants d'un accès au sport pour tous.

Enfin, le logement social et pour personnes âgées est pris en compte. Notons que pour ces dispositifs, des bonifications sont prévues lorsque le projet comprend des travaux de réhabilitation énergétique.

La commune de Montech sollicitera les subventions « bonifiées » les plus élevées possibles dans le cadre de la création de nouveaux équipements sportifs ou d'accueil pour les élèves.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES EN MATIERE D'INGENIERIE TERRITORIALE

- Ingénierie des territoires

Le département de Tarn-et-Garonne soutient l'ingénierie territoriale par le biais d'un dispositif qui lui est dédié : c'est le cas des frais d'animation et d'ingénierie territoriale, en lien avec le développement du territoire, avec la prise en charge par le département qui s'établit à hauteur de 25 % maximum du coût HT des dépenses.

Ces financements pourront être accordés dans les limites exposées ci-dessous :

- pour une intercommunalité ou une commune, l'aide sera imputée à l'enveloppe pluriannuelle qui lui est affectée ;
 - pour un PETR, ce dernier bénéficiera d'un montant d'aide global pour 3 ans (2019/2021) plafonné à 249 000 euros.

Au titre de ce dispositif, le département peut aussi **aider à la conduite d'études** liées principalement à des appels à projets ou des mesures préalables aux classements patrimoniaux à hauteur de **15% des coûts externes**.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne

La Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne a souhaité donner au territoire, aux communes adhérentes et à ses acteurs la possibilité de se servir des politiques territoriales pour se doter d'un projet stratégique de développement.

Elle entend, par de **l'ingénierie** dans un premier temps, créer une dynamique de développement, saisir les opportunités partenariales et ainsi structurer le territoire. Par la mise en place d'une **assistance auprès des communes des rencontres sur demande**, elle permet l'identification des subventions possibles et une réflexion globale d'aménagement. Avec l'appui des services du PETR, elle propose un accompagnement des communes lors du montage des dossiers ainsi qu'une expertise technique sur l'ensemble des sujets mentionnés à l'article 5. La Communauté de Communes est ainsi l'interface entre la commune et le PETR.

Dans un second temps, la Communauté de Communes est en train de finaliser sa politique en matière de fonds de concours et procédures d'intervention auprès des communes. Considérant la nécessité d'un accompagnement financier intercommunal pour les communes afin de pouvoir accéder à de nombreuses subventions, un fond de concours peut être sollicité. Les critères ainsi que la gouvernance sont définis en Conseil Communautaire.

Article 10 : Contributions et modalités d'intervention du PETR Garonne Quercy Gascogne

Le PETR a pour objet de mettre en place et de faire vivre une dynamique entre les différents acteurs œuvrant sur son périmètre dans le but de favoriser un aménagement durable du territoire. Il est le cadre de contractualisation des politiques territorialisées signées avec l'État, la Région, le Département et l'Union Européenne (en particulier LEADER, Contrat Régional, Contrat de Ruralité).

L'équipe du PETR a pour rôle de développer l'ingénierie territoriale et de mettre en place une assistance technique globale auprès des communes, EPCI et porteurs de projet.

Elle est donc au service des élus et techniciens du territoire pour répondre à leurs besoins :

- Information sur les politiques contractuelles et les modalités de fonctionnement ;
- Appui technique et administratif à l'élaboration des dossiers de demande de subvention ;
- Élaboration des programmes opérationnels annuels et organisation des instances de suivi et de pilotage,
- Interface avec les services de la Région et des autres partenaires financeurs.

En complémentarité de l'accompagnement individuel, une rencontre annuelle collective est proposée aux secrétaires et agents des mairies à l'échelle de chaque communauté de communes, afin de les informer sur les dispositifs existants et de répondre aux interrogations relatives à l'ingénierie financière.

En parallèle, le PETR anime un réseau d'échanges avec les référents désignés par chaque communauté de communes, afin d'effectuer un suivi régulier des contrats et programmations et d'échanger sur les bonnes pratiques à l'échelle du territoire de projet.

Le PETR participe également au suivi de démarches et projets structurants menés par les collectivités territoriales sur son territoire.

Dans le cadre du Fonds Régional pour l'Innovation et l'Expérimentation Territoriale, deux thématiques seront définies en collaboration avec les EPCI et acteurs du territoire. Le PETR s'attachera à identifier et promouvoir des actions et initiatives en lien avec ces thématiques. Il mettra à disposition l'ingénierie nécessaire à leur développement et réalisation

Article 11 : Contributions de CAUE 82 à la mise en œuvre du Projet de valorisation

De par ses missions de conseil auprès des collectivités dans les domaines de l'urbanisme de l'architecture et des paysages, le CAUE de Tarn et Garonne sera associé à la démarche. L'accompagnement du CAUE sera au plus près du rythme souhaité par les élus en fonction de son plan de charge.

Son action portera en particulier :

- Sur les aménagements de circulation et de stationnement en centre ville (axe 2)
- Sur l'aménagement de la place Jean Jaurès et de l'axe traversant
- Sur l'aménagement du quartier Lacoste

Article 12 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la commune de Montech
- la communauté de communes GSTG
- le PETR Garonne Quercy Gascogne
- la Région,
- le Département
- le CAUE 82
- le SDAP

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Montech

Le comité de pilotage associera également les services de l'État (UDAP, DDT82,...) et tout autre partenaire susceptible d'accompagner la commune de Montech dans la démarche

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne.

Il a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du PETR Garonne Quercy Gascogne
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 13 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

Signataire 1

Signataire 2

Signataire 3

Envoyé en préfecture le 08/12/2020

Reçu en préfecture le 08/12/2020

Affiché le 09/12/2020



ID : 082-228200010-20201106-CP2020_11_42-DE